



Assurance des instruments et activités du musicien



disponibilité - écoute - confiance



Spécial Rentrée 2021

Rendez-vous sur

www.monceaupassion.fr

Souscrivez en ligne notre offre réservée aux adhérents APEC
et obtenez directement votre attestation



**Bénéficiez également d'avantages exclusifs
pour vos autres contrats d'assurance !**

Renseignez-vous vite au **02 54 73 86 40**
en indiquant le code **MonceauApec21**

www.monceauassurances.com



Les contrats d'assurance proposés par l'Assurance des Musiciens et des Métiers de la Musique sont des produits créés et gérés par la société Monceau Générale Assurances.
Assurance des Musiciens et des Métiers de la Musique, association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.
Siège social : 95, rue d'Amsterdam 75008 Paris - Monceau Générale Assurances, Société anonyme au capital de 30 000 000 euros
Entreprise régie par le code des assurances et labellisée Monceau Assurances, RCS Blois 414 086 355
Siège Social : 1, avenue des Cités Unies d'Europe, 41100 Vendôme - www.monceauassurances.com

La FNAPEC y était	4
Musiques d'Ensemble, 35 ans.	6
Quatuor Arod au festival de la Vézère	6
Assemblée générale de la FNAPEC	8
Une fédération, pour quoi faire ?	10
Hommage à Jean Guelpa	11
1982, création de L'Orchestre Français des Jeunes	14
L'Orchestre Français des Jeunes	15
Fondation Véronique Daverio	16
17 ^e journées de L'anPad en Avignon	18
Les Cordes en ballade	20
Hommage à François Mayrand	22
Lettre au Ministère de la Culture	24
Réorganisation de la DGCA	27
Nomad Play	28
Ansep2A	29
Spedidam	30
Le conservatoire Pierre Barbizet de Marseille	32
Danse & kiné au CRR M. Ravel Côte Basque	34
ProQuartet	35

FNAPEC INFOS

Pourquoi adhérer ?	36
FNAPEC Contacts	37
FNAPEC Services	38

Cette année si « particulière » nous a tous, parents et enfants élèves des conservatoires et écoles de musique, de danse et de théâtre, projetés dans un « monde d'après » peuplé de nouveaux paradigmes qui s'imposent dans notre quotidien : conditions sanitaires, conférences de presse, cours en visio, captations, année blanche, décrets, distanciation sociale ...

Tout un environnement nouveau de contraintes et de frustrations, d'annulations et de reports, de décrets et d'interdictions, de changements brusques et inattendus, d'injustices subies accompagnées de leurs lots d'inégalités et d'incompréhension que nous devons tous supporter et traverser depuis 2 ans déjà.



Cependant, comme osait l'évoquer madame la Ministre de la Culture lors d'une nième conférence de presse sur les mesures sanitaires qui ne permettraient pas la réouverture du monde de la culture, « le printemps est inexorable », ainsi que le martelait Pablo Neruda dans ses Mémoires.

Qu'est ce que cela signifie pour la FNAPEC ?

En ces temps où il est essentiel d'apprendre à « vivre avec » toutes ces nouvelles contraintes, frustrations et lourdeurs administratives, en cette rentrée où nous devons ramener les enfants et les jeunes non seulement sur le chemin de l'école mais aussi sur la route de la vie, de l'avenir et de l'espoir, le rôle de la FNAPEC est de vous aider tous, tous ensemble, associations, parents, conservatoires, corps professoral, jeunes amateurs, futurs professionnels, familles et enfants à aller de l'avant et à persévérer.

Il est urgent de construire un monde nouveau ? Il est alors d'autant plus urgent de se regrouper, de rallier l'ensemble des parents au sein des associations FNAPEC de chaque conservatoire, de chaque école, afin de faire entendre notre voix, et afin d'avoir la capacité d'accompagner chaque cas, chaque famille, chaque jeune dans sa découverte de la pratique amateur et dans l'accessibilité de ces enseignements merveilleux pour la jeunesse que sont ceux de la musique, de la danse et du théâtre.

Ce monde nouveau qui s'impose à nous, laisse sur le côté nombre de familles et de jeunes, directement frappés par, qui la maladie, le deuil ou l'isolement, qui le chômage ou la perte d'activité, qui le décrochage scolaire ou qui encore la dépression et la désespérance. Il est alors d'autant plus essentiel de tous ensemble persévérer et aller de l'avant pour maintenir une place essentielle dans la vie de nos jeunes pour la pratique artistique. Grâce à la musique, la danse ou le théâtre, nos enfants trouvent un mode d'expression, une façon d'être au monde qui devient d'autant plus essentielle que le monde qui les entoure les contraint. La pratique de groupe, les spectacles et auditions, les classes diverses leur donnent à tous l'occasion de retrouver une émotion pure, collective devant la beauté de l'art, de la danse, de la musique ou du théâtre.

Alors, pour que nos enfants puissent continuer à bénéficier de cette découverte, et de l'accès à l'émotion artistique, rassemblons-nous pour exister encore plus forts ! Plus nous serons nombreux et nous accueillerons toutes les familles, et plus notre voix portera auprès des autorités ministérielles afin de préserver l'accès des jeunes à la pratique amateur et professionnel de la musique, de la danse et du théâtre.

Il est urgent de construire le monde d'après ? La FNAPEC est là, chaque jour présente aux côtés de tous, familles, enfants, parents, conservatoires et écoles, ministère, pour avec vous contribuer pas à pas à cet avenir que nous voulons tous meilleur, et pour construire le monde de demain en gardant comme essentiel l'accès à la musique, à la danse et au théâtre.

Alors, partagez haut et fort, rassemblez, promouvez, accueillez ! C'est tous ensemble que nous réussirons.

Martine MABBOUX

Liste des annonceurs :

Monceau Générale Assurances p.2 / Paul Beuscher p.5 /
Didier Jeunesse p.7 / Lettre du Musicien p.13 / SEAM p.19-
21 / Alienor p.30 / Spedidam p.31 / CMF p.33 / Pro Quartet
p.35 / Michel Maillard p.10, 37 / Musicora p.39 / Nomad
Play P. 40.

La publicité paraît sous la seule responsabilité des annonceurs.

La FNAPEC tient à leur exprimer ses plus vifs remerciements pour leur fidèle soutien.

Photos de couverture :

Quatuor Ellipso : © Paris Photo Studio
Stadler Trio : © Pierre Duclos
Yun Jung Choi : © Pierre Duclos
Sue-Ying Koang : © Pierre Duclos
Laura Agut-Cyril Bernhard © Pierre Duclos

La FNAPEC remercie toutes les personnes qui ont participé à la rédaction de ce numéro.

Siège social de la FNAPEC : 106 rue d'Amsterdam 75009 PARIS

A I I BNA PEC 0 68 351 8 311 • 01 4 28 20 019

présidence@fnapec.fr

Responsable de la publication : Martine Mabboux

Contact publicité : Martine Mabboux

Création graphique : VB Design – 06 68 35 22 63

Imprimerie : Imprimerie IROPA - 550 rue du Pré de la Roquette 76800 Saint-Etienne du Rouvray

Dépôt légal n°2346 – 3^e trimestre 2021 – ISSN : 0755-1193



Cette revue vous est remise par :

LA FNAPEC Y ÉTAIT...

La FNAPEC sur le terrain

Manifestations et réunions où la FNAPEC était représentée cette année



Conseils d'administration et
assemblée générale
de la **Mutuelle des Musiciens**



orchestre
français
des jeunes

Présence de la FNAPEC aux
conseils d'administration de
**l'orchestre français
des jeunes**
La FNAPEC est membre du
conseil d'administration de
cet orchestre
depuis sa création.



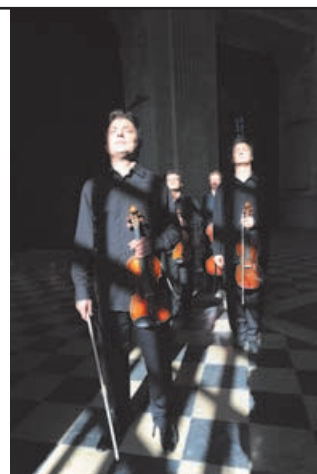
La Fnapec est
administratrice du **R.N.M.H**
depuis sa création

Réunions
en visio-conférences
avec la **DGCA**

RENCONTRES AVEC LES APEC
EN REGION . Rencontres des
présidents d'unions régionales
avec les associations de parents,
les directeurs de conservatoires
et les diverses collectivités.

La FNAPEC présente au concert
du Quatuor Debussy en
hommage aux sinistrés du
tremblement de terre
au Teil en Ardèche.

Présentation en septembre à
Lyon de la saison
du Quatuor Debussy



Dans chaque région, les présidents d'unions régionales ont représenté leur Fédération dans de si nombreuses réunions que nous ne pouvons toutes les citer. Un grand merci pour leur disponibilité.

A VENIR

Cette année, la FNAPEC est partenaire de l'organisation de **la Nuit des Conservatoires** qui aura lieu partout en France, avec l'aide des conservatoires de musique, de danse et d'art dramatique et des associations de parents d'élèves adhérentes à la FNAPEC, le **vendredi 28 janvier 2022**. Un grand merci à Isabelle FERNIER, secrétaire générale du SPEDIC (syndicat des personnels de direction des conservatoires), directrice des conservatoires ISSY-VANVES, d'avoir proposé à notre Fédération d'y participer.

**Du curieux
au virtuose,
tous les musiciens
s'y accordent.**

**1000 m²
d'instruments de musique
et de librairie musicale.**

Achetez en ligne sur
paul-beuscher.com

**PAUL
BEUSCHER**

MUSIQUES D'ENSEMBLE, 35 ANS...

Rendez-vous en octobre 2021

Concours Musiques d'Ensemble

Avril 2021: une nouvelle fois, candidats, jury et organisateurs étaient prêts, les consignes gouvernementales respectées, une équipe réduite de bénévoles masqués devait assurer le déroulement des deux jours de concours, un parcours fléché devait guider les candidats dans les couloirs du C.R.R, tous ensemble nous attendions le jour J.

Une dizaine de jours avant la date fatidique, le directeur du C.R.R. se montre inquiet, nous suggérant de reporter le concours ou de le tenir en visioconférence. La présidente de la FNAPEC, encore optimiste, décide d'attendre le dernier moment pour l'annuler. Puis à la suite du discours du 31 mars suivi du nouveau décret du 3 avril, le couperet tombe avec la fermeture des conservatoires nous privant d'un auditorium et de ses annexes pour recevoir les candidats. En urgence une autre salle est prévue mais le nouveau confinement et les difficultés de déplacement avec l'obligation de justifier le déplacement nous obligent, la mort dans l'âme, à annuler le concours.

Les candidats inscrits ont majoritairement maintenu leur candidature et vont avoir le grand plaisir de se retrouver les 9 et 10 octobre 2021 au C.R.R. pour enfin participer au concours.

Le savez-vous ?

Depuis sa création, c'est le concours de toutes les musiques et de tous les ensembles sans considération de genre, de style ou de nombre : le classique y côtoie le jazz, le baroque, la musique contemporaine et les musiques traditionnelles. Découvreur de talents, le concours Musiques d'ensemble soutient de jeunes musiciens, les encourage, les valorise, les accompagne dans leur projet artistique.

QUATUOR AROD AU FESTIVAL DE LA VÈZÈRE

Jeudi 22 juillet à l'église d'Allasac

Le Quatuor Arod nommé BBC New Generation Artist et Echo Rising Star s'impose sur la scène internationale comme l'un des jeunes quatuors français les plus reconnus. Ils ont donné le 22 juillet un concert dans le cadre du festival de la Vézère devant un public conquis et interprété un programme plein de fougue et d'émotions.



Souvenez vous qu'en 2014, ils ont participé et gagné le concours Musiques d'Ensemble... Le temps à passé, ils se filment maintenant sur leurs smartphones pour commenter leur actualité et répondent aux interviews par texto. La moyenne d'âge des membres du Quatuor Arod est de 25 ans ! Jordan Victoria et Alexandre Vu, violons, Corentin Apparailly, alto et Jérémy Garbarg, violoncelle ont fondé le Quatuor Arod en 2013 à l'issue de leurs études au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris. Ils prennent pour nom Arod, le destrier sans selle ni rênes de l'elfe Legolas dans « Le Seigneur des Anneaux ». Un nom qui fait écho à leur jeunesse et leur style fougueux.

Leurs débuts fulgurants les amènent dans de prestigieux festivals.

En 2016, ils remportent le Premier prix du prestigieux concours ARD à Munich, compétition internationale organisée par neuf radiodiffuseurs régionaux allemands. Ce prix n'avait pas été remporté par un quatuor français depuis douze ans ! •



AU PROGRAMME du 22 juillet :
Haydn (Quatuor opus 76 n°1),
Schubert («Quartettsatz»),
Mendelssohn (Quatuor opus 80)

JORDAN VICTORIA, violon
ALEXANDRE VU, violon
CORENTIN APPARAILLY, alto
JÉRÉMY GARBARG, violoncelle

HÉRACLÈS

LES DOUZE TRAVAUX D'UN HÉROS

Texte de Jean-Michel Coblence • Raconté par Laurent Natrella • Illustrations de Donatien Mary

Le mythe d'Héraclès et ses douze travaux, magnifié par les œuvres symphoniques de **GUSTAV MAHLER** et **RICHARD STRAUSS**.



DANS LA MÊME COLLECTION



Ces récits mythologiques écrits par Jean-Michel Coblence, mis en musique, racontés par Laurent Natrella de la Comédie Française, contiennent un livre illustré par Donatien Mary, un CD et des liens pour écouter en ligne.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FNAPEC

17 octobre 2020

L'année scolaire 2020, amère pour tous avec virus, confinement et difficultés de déplacement et leurs conséquences, n'a pas permis à la FNAPEC de réunir les associations adhérentes pour une grande réunion au cours de laquelle, en temps normal, la FNAPEC tient son assemblée générale, clôturant l'année civile 2019. Cette réunion, moment fort de la vie de la fédération, a été remplacée, avec infiniment de regrets par une Assemblée générale tenue à huis clos. L'assemblée générale est une obligation légale qui permet de clôturer les comptes de l'année précédente en les présentant au vote de ses adhérents, accompagnés du rapport d'activité et du rapport moral présenté par le ou la présidente.

Notre présidente tient à remercier toutes les associations qui ont répondu à la convocation de cette assemblée générale et voté les divers rapports comme vous le constaterez encore une fois.

Soyez remerciés d'avoir répondu à notre demande afin de maintenir votre fédération dans la légalité administrative.

Fédération Nationale des Associations de Parents d'Elèves de Conservatoires - FNAPEC

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 17 octobre 2020

Procès-Verbal

Le 17 octobre 2020 à 11h s'est tenue, sur convocation de la Présidente, l'assemblée générale ordinaire (AGO) de la FNAPEC.

Compte tenu de contexte national lié à l'épidémie de Covid 19, et conformément aux dispositions gouvernementales relatives aux règles concernant les rassemblements, les réunions ou activités diverses et l'ordonnance du 25 mars 2020 portant en particulier sur les règles de réunion et de délibération des assemblées, l'assemblée générale de notre Fédération s'est tenue à huis clos, hors la présence physique de ses membres, à la date prévue.

Chaque membre votant de la FNAPEC a reçu un formulaire de vote lui permettant de donner mandat impératif à la présidente de l'assemblée qui fut en l'espèce la Présidente de la FNAPEC.

Elle a été assistée lors de cette AGO à huis clos par un assesseur en la personne de Madame Caroline Brousse, trésorière de l'Union régionale Ile de France de la FNAPEC qui a pu se rendre disponible pour assister la présidente de l'assemblée.

Il a été pris en compte les votes des résolutions qui suivent conformément aux souhaits exprimés par écrit par toutes les APEC et Unions Régionales votantes, dès lors que ces documents avaient été reçus au siège de la FNAPEC au plus tard le vendredi 16 octobre, veille du jour de l'AGO.

Résolution n°1

L'assemblée Générale ordinaire, délibérant dans les conditions prévues par la loi et dans le contexte spécifique actuel, ayant pris connaissance du Rapport moral, donne quitus entier et définitif et sans réserve à la présidente et au conseil d'administration, pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est approuvée à la majorité des mandats reçus par :

114 voix POUR
0 voix CONTRE
0 ABSTENTION

Résolution n° 2

L'assemblée générale ordinaire, délibérant dans les conditions prévues par la loi et le contexte actuel, ayant pris connaissance du rapport d'activités donne quitus entier, définitif et sans réserve à la présidente et au conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Cette résolution est approuvée à la majorité des mandats reçus par :

114 voix POUR
0 voix CONTRE
0 ABSTENTION

Résolution n° 3

L'assemblée générale ordinaire, délibérant dans les conditions prévues par la loi et le contexte actuel, ayant pris connaissance du rapport financier et de ses annexes approuve la gestion au cours de l'exercice et donne quitus à la trésorière.

Cette délibération est approuvée à la majorité des mandats reçus par :

114 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Résolution N°4

L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter le déficit de l'exercice 2019 de la fédération qui s'élève à 4829€ au compte report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à la majorité des mandats reçus par :

114 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Résolution N° 5

L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter le résultat positif correspondant au Concours de Musiques d'ensemble qui s'élève à 234€ au compte report à nouveau,

Cette résolution est adoptée à la majorité des mandats reçus par :

114 voix POUR

0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Résolution N° 6

L'assemblée générale ordinaire approuve la proposition de ne pas augmenter la cotisation fédérale cette année, pour tenir compte du contexte économique.

Cette résolution est adoptée à la majorité des mandats reçus par :

91 voix POUR

23 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Résolution n° 7

L'assemblée générale ordinaire désigne Monsieur Didier TALLEU comme contrôleur aux comptes pour l'année civile 2020.

Cette résolution est adoptée à la majorité des mandats reçus par :

94 voix POUR

6 voix CONTRE

14 ABSTENTIONS

Résolution n°8

L'assemblée générale ordinaire confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à effet d'accomplir toute formalité de dépôt ou de publicité légale.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des mandats reçus.

Ont signé, ensemble, le présent Procès-verbal dressé 17 octobre 2020.

La Présidente
Martine Mabboux



L'Assesseur
Caroline Brousse





*Fédération
Nationale
des Associations
de Parents d'Élèves
de Conservatoires
et écoles de musique,
de danse et de théâtre*

Une fédération, pour quoi faire ?

Deux buts essentiels inscrits dans sa constitution de 1956.

- Coordonner les efforts des associations locales de parents d'élèves en vue de rechercher et d'étudier toutes les améliorations dans l'intérêt des élèves.
- Agir avec les ministères concernés, les conseils départementaux et régionaux, les municipalités et les diverses collectivités pour tout ce qui peut contribuer au progrès et au développement des études musicales, chorégraphiques et théâtrales

Une fédération, quel équipage ?

- Une équipe de bénévoles : les présidents d'Unions régionales désignés démocratiquement par les associations locales parmi leurs membres. Ces présidents d'unions régionales élisant parmi eux des membres plus disponibles ou plus bénévoles pour assurer présidence, trésorerie et secrétariat. C'est vous dire toute l'importance que vous devez attacher à votre Union régionale et à la désignation de son président.

En définitive la fédération sera ce que vous avez voulu en faire.

Une fédération, quelles missions ?

- Organiser échanges et dialogues entre parents d'origines différentes, venant d'établissements divers (CRR, CRD, écoles de musique municipales ou associatives). Cette diversité, cette richesse permettent le partage d'expériences, l'émergence de propositions constructives d'amélioration de l'enseignement et la préparation de leur mise en place.

- Informer largement les parents. C'est le rôle des réunions d'information que nous reprendrons dès que possible (ah la pandémie !), c'est le rôle de la revue annuelle, c'est le rôle des messages d'information, c'est le rôle du Allo FNAPEC toujours disponible, à l'écoute de tous.
- Assurer une présence constante même en visioconférence, auprès des ministères de tutelle et des divers organismes nationaux.
- Participer aux colloques et commissions concernant l'enseignement spécialisé et ses activités annexes.
- Organiser ou participer à l'organisation de manifestations pour la promotion de la musique, de la danse et du théâtre.

En conclusion,

Pour construire l'avenir de nos conservatoires, comme toujours, la Fnapec, notre fédération a un rôle déterminant à jouer. Nous devons nous mobiliser. Nous avons constaté que la pandémie et tous les décrets qui ont voulu la gérer, ont totalement oublié les conservatoires comme lieu d'enseignement.

Les conservatoires ont du obéir, fermer, rouvrir pour certains élèves, négliger les autres. Les pouvoirs publics n'ont pas imaginé un instant les frustrations pour les élèves musiciens, danseurs ou élèves d'art dramatique. Les deux dernières années scolaires ont été source d'inégalité, de découragement, de diminution de postes d'enseignement.

Pour aider les conservatoires à « repartir » après une période particulièrement difficile due à la pandémie, nous, parents d'élèves membres d'Apec donc de la FNAPEC, électeurs de demain, faisons avancer nos propositions, en particulier pour que les conservatoires soient reconnus comme de véritables lieux d'enseignement. •

**La FNAPEC a un rôle déterminant à jouer.
La FNAPEC c'est vous, c'est elle, c'est lui,
c'est nous tous.**

Venez découvrir nos cuvées !

52 Avenue de Bammental - 51130 VERTUS - FRANCE
Tél. : +33 (0)3 26 52 15 18 - Fax : +33 (0)3 26 52 24 05

www.champagne-michel-mailliard.com

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, SACHEZ CONSOMMER AVEC MODÉRATION

MM

CHAMPAGNE
MICHEL MAILLIARD

à VERTUS - FRANCE

HOMMAGE AUX ANCIENS DE LA FNAPEC

Décès de Jean Guelpa, ancien président de la Fnapec

Sa disparition rappelle comme une évidence, à tous ceux qui l'ont connu et apprécié, combien il a incarné la FNAPEC pendant près de 35 ans !

De président d'APEC, puis de région, à président de la fédération, son investissement dans ce parcours n'a eu d'égal que sa ténacité.

Homme généreux et cultivé, toujours positif, optimiste, à l'écoute, Jean nous laisse l'exemple d'un homme discret, à la bienveillance extrême. Grâce à ses grandes qualités humaines et à son altruisme, il savait, au sein du conseil d'administration de la fédération, apprivoiser les uns et les autres pour impulser, sans rivalité, l'élan nécessaire à la cohésion d'une équipe.

Tous ceux qui ont eu la chance de croiser sa route se souviendront de son énergie et de sa persévérance à défendre passionnément la danse. En tant qu'interlocuteur particulièrement actif et écouté, Jean contribua, pour une très large part, à la mise en place de la loi de 1989 sur l'enseignement de cette discipline.

A cela s'est ajoutée l'idée géniale de la création des « Choréades ». Jean Guelpa fut le fondateur, avec Simone du Breuil de cette association qui a permis à de nombreux élèves danseurs des conservatoires de travailler, à l'occasion de stages d'été, avec des chorégraphes de renom qui répondaient avec enthousiasme à ses sollicitations.

Evidemment, ça n'était pas la seule facette de son travail ! Jean analysait avec perspicacité les nombreux dossiers en chantier de la FNAPEC. Entre autres partenaires, le ministère de la culture, les multiples organisations culturelles, orchestres à l'école, la mutuelle

des musiciens, peuvent se souvenir d'un homme dont le seul objectif était d'œuvrer pour l'amélioration des conditions de l'enseignement artistique et le bien-être de ses usagers.

Son implication dans les congrès de la fédération, dans le choix des thèmes et des intervenants, n'avait d'ambition que de transmettre aux APEC et aux parents d'élèves l'envie de se mobiliser pour que rien ne s'arrête !

Plus concrètement encore, comment ne pas oublier, en franchissant le seuil du bureau parisien de la FNAPEC, qu'il s'agit d'une initiative de Jean. Obtenus grâce à ses investigations, ces quelques mètres-carrés ont mis un terme à la recherche fastidieuse de mise à disposition temporaire de locaux nécessaires aux réunions de travail de la fédération.

Jean ne fréquentera plus ce lieu devenu familier pour les administrateurs... Mais au terme de son dernier voyage, soyons certains qu'il élabore et peaufine encore des projets, en grandes discussions avec Patrick Dupond et Didier Lokwood... autour d'une mousse au chocolat, son dessert préféré...

Jean Guelpa, un repère, un modèle, un cadeau dans nos engagements associatifs.

*Martine Desvergues**

** Martine Desvergues, administratrice de la fédération pendant de nombreuses années, responsable de différents dossiers dans le cadre du CA, a occupé plusieurs postes au sein du bureau dont celui de secrétaire sous la présidence de Jean Guelpa*



« 25 Juillet 2021.... »

Quand un être cher disparaît, l'heure est tant à la tristesse que les mots trébuchent sur le papier laissant des blancs où se fauillent des larmes. A travers ce voile opaque reviennent des souvenirs...

« 25 Juillet 1994... »

Salle Varèse, théâtre de la Croix Rousse, Lyon, les premières Choréades... Mon père, homme discret, toujours disponible et aimant, se donna cœur et âme dans la réalisation de ces Choréades. Réunissant professeurs venus de tous les coins de France autour de chorégraphes reconnus, classiques et contemporains, il permit aux jeunes danseurs d'unir leur différence dans le respect mutuel et de participer sur scène à une création finale.

Son sens de l'écoute et son amour pour ses enfants avaient porté ses pas dans la Musique bien avant la Danse.

Ce monde de la Danse, monde lointain au scientifique qu'il était, s'ouvrit à lui lors de la mise en place de la loi sur l'enseignement de la Danse en 1989, loi pour laquelle il œuvra méthodiquement et consciencieusement.

Le Temps passe...

La Danse et la Vie continuent...

*A la mémoire de mon père décédé le 25 juillet 2021,
Lydie*

Témoignage d'un président d'association de parents d'élèves

Concernant le conservatoire, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec le directeur, mais également d'échanger avec quelques professeurs.

Le 1^{er} confinement a été délicat à gérer chacun devant s'adapter à une pédagogie nouvelle. Globalement, cela c'est bien passé. Quelques professeurs ont rencontré des difficultés liées soit au manque de maîtrise des outils informatiques (pour les plus âgés), soit à des conditions matérielles précaires (pour les plus jeunes). Quelques élèves ont également été aux abonnés absents mais il est fort probable qu'il s'agissait d'élèves peu motivés qui auraient arrêtés en fin d'année scolaire. Tout le monde se faisait une joie de retrouver les locaux en septembre dernier, moyennant quelques aménagements mais même les ensembles ont repris. Gros point positif, la collectivité territoriale (Grand Paris Seine Ouest) a bien soutenu les conservatoires (matériel d'hygiène, pare-sons,...). Côté effectifs, il n'y a pas eu trop de variation.

Le 2^{ème} confinement a été plus délicat déjà parce que beaucoup d'élèves débutaient. Ensuite, la gestion des cours en présentiel (pour les CHAM) et en distanciel a été compliquée pour les professeurs. Il fallait qu'ils puissent assurer les cours en distanciel depuis le conservatoire alors que celui-ci n'est pas doté des moyens informatiques adéquats (connexion internet, réseau local, matériel informatique,...). La reprise au début de cette année a été salutaire. Toutefois, l'absence d'auditions et de concerts s'est fait sentir tant pour les élèves que pour les professeurs.

La prochaine rentrée semble s'annoncer plus 'normale'. Le conservatoire devrait avoir fait le plein (plus de 80% de réinscriptions) et des manifestations sont déjà prévues.

Eric Plontz président de l'association des parents d'élèves du conservatoire de Ville d'Avray



Jean Guelpa, ancien président de l'apec de Ville d'Avray



www.monceaupassion.com

Nouveau : Adhésion immédiate en ligne
Tarif préférentiel pour les parents adhérents
des associations de parents d'élèves affiliés à la FNAPEC

Conditions inchangées
Les bordereaux papier sont supprimés

Musiciens, en collaboration avec l'association « Assurance des musiciens et des métiers de la musique », Monceau Assurances a conçu une offre qui vous est spécialement dédiée. **Consultez le site de Monceau et cliquez sur : J'adhère pour la première fois**

Attention, parents, pour bénéficier des tarifs et conditions de l'assurance, n'oubliez pas de régler votre cotisation pour l'année scolaire à votre association affiliée à la FNAPEC.

Extrait des tarifs

Prime TTC

Valeur assurée	Prime	Valeur assurée	Prime
de 5 001 à 6 000 €	105 €	de 10 001 à 11 000 €	149 €
de 6 001 à 7 000 €	115 €	de 11 001 à 12 000 €	156 €
de 7 001 à 8 000 €	124 €	de 12 001 à 13 000 €	163 €
de 8 001 à 9 000 €	133 €	de 13 001 à 14 000 €	169 €
de 9 001 à 10 000 €	141 €	de 14 001 à 15 000 €	175 €

Pour une valeur totale assurée
supérieure à 15 000 €
Consulter
Monceau Générale Assurances

La Lettre Du Musicien

Découvrez notre offre « **éphémère** » 2 mois
un numéro mensuel papier, des articles
quotidiens en ligne : **18€**

boutique.lalettredumusicien.fr



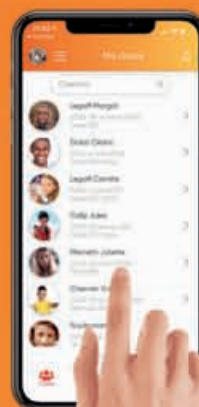
nyumba
Rythme l'enseignement artistique



NOUVEAUTÉ

Découvrez NYUMBA : Une innovation conçue pour l'enseignement artistique !

Musique ★ Danse ★ Théâtre ★ Arts du cirque



PÉDAGOGIE

- Gestion de classe
- Carnet de l'élève
- Boîte à outils
- Evaluation formatrice
- Suivi pédagogique

SOCIAL

- Journal de classe
- Story de l'élève

COMMUNICATION

- Messagerie instantanée
- Agenda partagé
- Actualités

Téléchargez l'application gratuitement

www.nyumba-app.com

1982, CRÉATION DE L'ORCHESTRE FRANÇAIS DES JEUNES

La création de l'Orchestre Français des Jeunes en 1982 s'inscrit dans un projet nouveau - le programme commun de la gauche ambitionnait de « changer la vie » en faisant à cette fin une large place à la culture pour tous - mais également dans une nouvelle et décisive étape après un plan pour la musique impulsé dans les années 60 par André Malraux et Marcel Landowski, plan à l'origine de nouveaux orchestres et de nouveaux conservatoires en régions.

Sous l'égide de Jack Lang, fort de sa proximité avec le Président de la République, et de Maurice Fleuret, directeur de la musique et de la danse, doté d'une véritable « vision » portée par une ouverture d'esprit à toutes les formes de musique, la nouvelle politique s'attache de façon très cohérente à agir sur tous les « fondamentaux » de la vie musicale pour créer les conditions de son épanouissement dans la durée. Pour Maurice Fleuret, il s'agissait aussi bien de soutenir l'excellence musicale que la démocratisation des pratiques, de défendre la création et la recherche les plus audacieuses comme les musiques traditionnelles et populaires, les orchestres symphoniques comme la pratique amateur, et de développer l'édition et les industries musicales.

Cette approche s'illustre dans la vocation assignée aux conservatoires - préparer des professionnels capables d'apporter la musique à tous et de créer des œuvres nouvelles mais tout autant former des amateurs et le public de demain - comme dans la mission assignée aux orchestres, auxquels il est prescrit, non seulement de jouer excellemment le « grand répertoire », mais aussi de défendre les œuvres nouvelles - ce qui à l'époque était souvent jugé incongru - et de rechercher l'ouverture à de nouveaux publics, via la politique tarifaire ou les concerts « hors les murs » (tournées en région et dans de nouveaux lieux jugés moins intimidants que les salles de concerts). Dans ce projet, la question économique et du lien entre la fonction sociale des musiciens et leur capacité à vivre de leur art est naturellement présente : servir tous les publics et élargir les publics vont de pair.

Au confluent entre l'enseignement professionnel et le développement des orchestres se trouve alors le constat que les jeunes musiciens sont préparés aux carrières de solistes ou de chambristes, mais beaucoup moins à celle de musicien d'orchestre. Aussi les orchestres peinent-ils à recruter dans certains pupitres, et souffrent-ils parfois de la comparaison avec les grandes phalanges internationales. L'orchestre est alors peu valorisé dans les conservatoires, et pour les jeunes professionnels - tout particulièrement dans les cordes - il est vécu comme un pis-aller peu épanouissant, un choix par défaut pour ceux, nombreux, qui doivent renoncer à la prétendue voie royale des grands concours internationaux.

SIMONE DU BREUIL ET MAURICE FLEURET : UNE VOLONTÉ COMMUNE, UN RESPECT MUTUEL

La volonté de Jack Lang et Maurice Fleuret, de créer un « orchestre école » de haut niveau pour préparer les futurs professionnels de la musique au métier de musiciens d'orchestre et pour leur en donner le goût, a alors rencontré celle de Simone du Breuil, qui avait fait des pratiques collectives un cheval de bataille, à travers notamment les « Orchestrades » de Brive.

L'adhésion des parents d'élèves qu'elle a suscitée et, au-delà, son militantisme en faveur des pratiques collectives des jeunes musiciens étaient essentiels pour convaincre les conservatoires de jouer le jeu. Simone du Breuil s'y est attachée avec la passion et la volonté qu'on lui



© Thomas Gogry

connaît, jouant ainsi un rôle essentiel dans le succès immédiat de l'OFJ. J'ai eu la chance d'être, auprès de Maurice Fleuret, un témoin du dialogue entre ces personnalités hors du commun, qui ont rendu l'OFJ possible et lui ont imprimé leur marque. Bien que venant d'horizons très différents et n'ayant sans doute pas les mêmes idées, le respect mutuel marquait leurs relations : la venue de Simone du Breuil au ministère était toujours soigneusement préparée de part et d'autre, et était l'occasion d'un travail fructueux et de décisions concrètes.

C'est donc un très grand plaisir et un honneur pour moi de poursuivre, à la présidence de l'OFJ, l'œuvre de Maurice Fleuret, et de coopérer avec Mme Martine Mabboux, qui poursuit de son côté l'œuvre de Simone du Breuil. •

Dominique Dujols.

L'ORCHESTRE FRANÇAIS DES JEUNES

Une formation nationale au métier de musicien d'orchestre

L'Orchestre Français des Jeunes a été créé en 1982 par le Ministère de la Culture afin de former les jeunes musiciens au métier de musicien d'orchestre.

L'OFJ offre ainsi chaque année à une centaine d'étudiants recrutés sur audition dans toute la France la possibilité de travailler dans des conditions professionnelles sous la direction d'un chef de renommée internationale et de jouer sur les plus grandes scènes en France et en Europe. Après David Zinman et Fabien Gabel, c'est le chef Danois Michael Schönwandt qui assure à partir de 2021 la direction musicale de l'orchestre symphonique.

Depuis 2019, une formation à l'interprétation du répertoire de la période classique (1750-1830) sur instruments modernes est également proposée aux membres de l'orchestre symphonique. Cet orchestre « classique » a pour directeur musical Julien Chauvin.



© Joachim Bouyjou

UNE MISSION QUI S'ÉLARGIT

Depuis sa création, l'OFJ a élargi sa mission pour s'adapter aux évolutions du métier de musicien d'orchestre, mais aussi au métier de musicien au sens le plus large, afin de donner aux étudiants des compétences qui favoriseront leur insertion professionnelle.

L'OFJ a notamment mis en place une formation à la médiation destinée à aider les jeunes musiciens à rencontrer les publics les plus divers, en particulier ceux qui n'ont pas accès à la musique classique. Dans ce cadre, l'OFJ donne des concerts dans des lieux tels que les maisons de retraite, les hôpitaux, les centres de soins palliatifs, les prisons...

Avec son installation en résidence dans les Hauts-de-France en 2017, l'OFJ a aussi multiplié les concerts de musique de chambre et développé de nouvelles activités.

Les relations que l'OFJ entretient avec ses homologues européens permettent aussi aux musiciens de participer à des projets d'autres orchestres de jeunes, mais aussi d'accueillir des musiciens d'autres orchestres nationaux de jeunes. Cette année, dans le cadre du festival Young Euro Classic, des musiciens de l'OFJ sont invités à constituer un orchestre franco-allemand avec leur équivalent outre-Rhin, le Bundesjugendorchester. Ils ont joué pour l'ouverture du festival en juillet et se produiront lors du Festival International Culturel de Saint-Petersbourg en novembre.

Enfin, l'Orchestre Français des Jeunes a adopté en 2020 une charte éco-responsable qui formalise les efforts de l'orchestre pour réduire son impact environnemental (réduction de l'utilisation du plastique, remplacement du bus par le train pour les longs voyages, fournisseurs éco-responsables...). L'OFJ s'attache aussi à sensibiliser les jeunes musicien.ne.s à la question écologique par des ateliers permettant de comprendre les questions de réchauffement climatique et d'empreinte carbone.



© Ugo Ponte

DES PROJETS DE TRÈS HAUT NIVEAU

Comme chaque année, un programme très riche sera abordé en 2021. D'abord, des grandes œuvres du répertoire symphonique : *la Symphonie n°9* d'Antonin Dvorák, *l'Ouverture-Fantaisie Roméo & Juliette* de Piotr Ilitch Tchaïkovski, *l'Oiseau de feu* d'Igor Stravinski (version 1919) et *le concerto pour violon n°3* de Camille Saint-Saëns dont on célèbre respectivement les 50 ans et les 200 ans de la disparition. Puis, spécificité de l'année 2021 liée au respect des distances sanitaires, d'autres œuvres pour ensemble réduit d'instruments sont proposées : *le Concerto pour violon et orchestre à cordes en ré mineur* de Felix Mendelssohn, *l'Amour Sorcier* de Manuel de Falla (transcription pour instruments à vents de David Walter) et *la Sérénade pour vents, opus n°7* de Richard Strauss. Les deux concertos au programme seront interprétés par le violoniste Pierre Fouchenneret. Deux œuvres récentes sont également au programme : *Ciel d'hiver* de Kaija Saariaho (née en 1952) et *La pérégrination vers l'Ouest* d'Alex Nante (né en 1992).

La tournée d'été prolongera les sessions de travail qui se déroulent cette année au Nouveau Siècle, au Conservatoire à Rayonnement Régional et au Théâtre Sébastopol à Lille. Après en avoir été privé en 2020, les jeunes musicien.ne.s auront ainsi la possibilité de se produire sur plusieurs scènes. Ils joueront à la Cathédrale de Laon, au Festival Classique au Vert à Paris, à l'Opéra de Vichy et enfin à l'Auditorium du Nouveau Siècle de Lille.

AUDITIONS 2022

Les auditions pour les sessions 2022 auront lieu en deux tours en début d'année prochaine. La participation à ces auditions est en soi un premier élément de formation : présentation de traits d'orchestres, confrontation avec des candidats de tout le pays, audition devant un jury national...

Le concours est ouvert à tous les jeunes musiciens français, ou étudiant en France, âgés de 16 à 25 ans qui doivent avoir un niveau DEM. Le 1^{er} tour se déroule dans une dizaine de villes en France ; le second tour a lieu à Paris.

Afin de rendre ce concours accessible à tous, l'OFJ rembourse les trajets vers les lieux d'audition. Les frais de participation aux deux sessions (un mois en été, et une semaine en décembre) sont de seulement 100€.

Les inscriptions aux auditions 2022 seront ouvertes à partir de début novembre. •



orchestre
français
des jeunes

L'Orchestre Français des Jeunes est subventionné par le Ministère de la Culture et de la Communication. Il reçoit le soutien de Mécénat Musical Société Générale. Il est membre de la

Fédération européenne des orchestres nationaux de jeunes (EFNYO) et de l'Association Française des Orchestres (AFO).

Depuis 2017, l'Orchestre Français des Jeunes est en résidence en Région Hauts-de-France.

LA FONDATION VÉRONIQUE DAVERIO

Un partenariat avec la Fnapec qui a déjà porté ses fruits



Plouër-sur-Rance, le 24 Novembre 2020

Madame Martine MABBOUX
FNAPEC

LE JURY

Karine Deshayes



Shani Diluka



Quatuor Debussy



Le Concert Impromptu



Frédéric Daverio



Objet : Fondation Véronique DAVERIO - Bourses d'études jeunes musiciens

Madame La Présidente,

J'ai le plaisir de vous rappeler la création d'une Fondation dotée, sous l'égide de la Fondation de France, ayant pour objet **d'attribuer annuellement des bourses d'études à de jeunes étudiants interprètes** en musique classique, sur des critères d'excellence et sociaux. Notre intention est d'aider de jeunes talents potentiels dans leurs premières années, et notamment avant qu'ils aient intégré le CNSMDP. Les conditions d'accès aux bourses sont publiées sur notre site internet.

En 2020, la Fondation a attribué deux bourses de 5000€ chacune à une jeune violoniste de 14 ans du CRR de Paris et une jeune chanteuse de 20 ans de l'ENM Cortot, ainsi qu'une bourse de 10000€ à un quatuor à cordes féminin de 18-20 ans du CRR de Lyon.

Je vous remercie de bien vouloir faire connaître la Fondation aux Associations de Parents d'Elèves affiliées à votre Fédération. Je joins à cet effet en version électronique notre flyer, et je me tiens à votre disposition pour répondre à toute question que vous pourriez avoir.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments distingués.

Jean-François MORIER
Fondateur

Fondation Véronique DAVERIO

11, rue du Four à Chaux - 22490 Plouër-sur-Rance - France
www.fondationveronique-daverio.fr - contact@fondationveronique-daverio.fr

UNE FONDATION AU SERVICE DES JEUNES MUSICIENS

Une opportunité à diffuser auprès de nos jeunes



Les bourses

La Fondation Véronique DAVERIO* a pour objet d'attribuer chaque année des bourses d'études à de jeunes interprètes en musique classique.

Ces bourses s'adressent à un jeune musicien (instrument ou voix) et à un jeune ensemble constitué (trio, quatuor ou quintette), étudiant en conservatoire en région (CRD ou CRR), pouvant justifier de plusieurs années de pratique et se destinant à la carrière.

La bourse financera des études, cours ou master-classes, à l'exclusion d'enregistrements ou d'achat d'instrument ou matériel.

Le montant de la bourse attribuée sera versé au lauréat en plusieurs fois sur 18 mois, avec un suivi de l'activité du lauréat.

Conditions détaillées d'accès aux bourses : www.fondationveroniquedaverio.fr

Véronique DAVERIO

Décédée en 2019, elle a vécu une vie de passion au service de la musique.



Violoniste, ex-violon solo du Philharmonique de Mexico, professeure de conservatoire en France et en Amérique du Sud.

Elle a créé et assuré la direction artistique du festival de musique de chambre « Été musical à Dinan ».

Nommée chevalier de l'ordre des Arts et des Lettres en 2017.

Le jury

Le fondateur et des artistes, amis de Véronique Daverio.

Des personnalités du monde de la musique classique, constituent le jury, qui sélectionnera les candidats sur dossier et sur entretien : la mezzo Karine Deshayes, la pianiste Shani Diluka, le Quatuor Debussy, Le Concert Impromptu ainsi que l'accordéoniste-compositeur Frédéric Daverio.

Les lauréats 2020

Une violoniste, une chanteuse et un quatuor à cordes.

La Fondation a attribué deux bourses de 5000 € à Emma Lefort-Perreaut, violoniste de 14 ans étudiante au CRR de Paris et Héloïse Poulet, chanteuse de 20 ans étudiante à l'ENM Cortot, ainsi qu'une bourse de 10000 € au jeune quatuor à cordes Malinconfia.



Contact

Jean-François Morier

contact@fondationveroniquedaverio.fr

Fondation Véronique DAVERIO

11, rue du Four à Chaux

22490 Plouër-sur-Rance - France

www.fondationveroniquedaverio.fr

* La Fondation Véronique DAVERIO est placée sous l'égide de la Fondation de France (www.fondationdefrance.org/fr)

"L'association des parents d'élèves du conservatoire de Tours, adhérente à la FNAPEC a diffusé la proposition faite à notre Fédération et une élève du Conservatoire à Rayonnement Régional de TOURS s'est inscrite pour ce fameux concours"

L'ACADÉMIE DES BEAUX-ARTS...

...au service des artistes d'aujourd'hui et de demain

L'Académie des beaux-arts est l'une des cinq académies composant l'Institut de France. Elle encourage la création artistique et veille à la défense du patrimoine culturel français. Instance consultative des pouvoirs publics, elle conduit également une activité de réflexion sur les questions d'ordre artistique. Afin de mener à bien ces missions, l'Académie des beaux-arts gère son patrimoine constitué de dons et legs, mais également d'importantes fondations culturelles telles que le Musée Marmottan Monet (Paris) et la Bibliothèque Marmottan (Boulogne-Billancourt), la Maison et les jardins de Claude Monet (Giverny), la Villa Ephrussi de Rothschild (Saint-Jean-Cap-Ferrat), la Maison-atelier Lurçat (Paris), la Villa les Pinsons (Chars) et la Galerie Vivienne (Paris) dont elle est copropriétaire. Elle rassemble 63 membres répartis au sein de 9 sections artistiques. •

www.academiedesbeauxarts.fr



ACADÉMIE
DES BEAUX-ARTS
INSTITUT DE FRANCE

Nous sommes heureux de soutenir également le prochain concours de Musiques d'Ensemble organisé par la FNAPEC en octobre 2021.

17^È JOURNÉES DE L'ANPAD EN AVIGNON

Différences - Singularités - Collectif.

Les Journées se sont tenues les 16 et 17 juillet 2021
au Conservatoire à Rayonnement Régional du Grand Avignon.

Chaque année, l'anPad (1) organise des Journées professionnelles en Avignon. C'est un moment fort de l'association où les artistes enseignant.e.s se retrouvent pour travailler des questions tant artistiques que pédagogiques. Echanges en interne et ateliers de pratique s'articulent avec des tables rondes qui, elles, sont ouvertes au public. Au cœur du Festival, c'est l'occasion de s'adresser aux spectatrices et spectateurs, aux élèves, familles, usagers, artistes et curieux pour qui la transmission de l'art dramatique et du théâtre est essentielle.

Durant cette période complexe (pour ne pas dire comme Thomas Bernhard, *Simplement compliquée*) que nous traversons, la mise en place des 17^{èmes} rencontres professionnelles n'a pas été simple, mais un urgent besoin d'être là, en vrai comme on dit, sans l'obstacle de l'écran, a donné beaucoup de désir de se retrouver... les 16 et 17 juillet derniers pour deux journées placées sous le signe : **Différences – Singularités – Collectif.**

Certes, en 2020, nous avons pu nous rendre en Avignon lors de la Semaine d'Art qu'avait judicieusement proposé Olivier Py en compensation du 74^{ème} festival annulé. Mais ce furent des réunions à jauge réduite. Y furent abordés la question brûlante du numérique au regard de nos pratiques mais aussi du genre, des enjeux des nouveaux textes en préparation au Ministère...

Une dernière matinée était prévue à la Chartreuse de Villeneuve lez Avignon – Centre national des écritures du spectacle, il nous fallut l'annuler. C'était le 29 octobre et nous pouvions redire ce que nous avons écrit le 17 mars 2020 :

Nous qui pratiquons un art dont l'essence est la présence, l'être-là, le regard et l'échange, un art du grand jour exposé au soleil de la Grèce et qui s'est épanoui dans des salles éclairées par le feu, le gaz et l'électricité – un virus vient le briser.

Un art du partage et du rassemblement dont la dialectique exige d'être deux, puis trois, quatre avec compagnons et compagnie, troupe et ensemble.

Un virus nous sépare, nous isole. (...)

UN VIRUS NOUS SÉPARE, NOUS ISOLE ?

La séparation ne fut pas aussi radicale puisque les conservatoires restaient ouverts. Mais pas pour toutes et tous et dans des conditions parfois très difficiles.

Les pratiques collectives – d'où la nécessité de rappeler ce mot – la danse et les spécificités de bien des disciplines – singularités et différences – ont été impactées. Les âges aussi avec cette fameuse ligne de crête mineur/majeur qui a perturbé tant de collectifs de travail.

Si je reviens sur cet hiver difficile pour tous.tes mais que les usagers de l'enseignement artistique initial ont vécu de façon singulière c'est que la crise (sanitaire) a révélé bien des dysfonctionnements systémiques de cet enseignement. Cela a été dit en février lors d'une des réunions du *Groupe de travail des conservatoires – crise sanitaire* à la D.G.C.A.

Nous avons voulu rebondir sur ce constat avec une table ronde : *Singularité de l'enseignement spécialisé – De la crise sanitaire à demain* (2). C'était le point fort de notre première journée. Nous étions à l'auditorium Mozart.



J'ai oublié les mots d'après Marguerite Duras – travaux d'élèves de C.O.P mis en scène par Sylvie Levadoux

(Conservatoire National à Rayonnement régional Toulon Provence Méditerranée) – Présentation à Châteauvallon/Baou, grand studio le 12 juin 2016.



*Féerie fiction – Collectif Animaux - Travaux autour de l'adaptation d'un conte de Mme d'Aulnoy – conception Sylvie Levadou.
COP 2018 - Conservatoire National à Rayonnement régional Toulon Provence Méditerranée*

Parmi les invités, Philippe Le Moal (inspecteur de la danse au ministère de la Culture) a de façon très claire et concise expliqué en quoi le service public de l'enseignement artistique spécialisé, du fait de sa singularité était fragile et devait se mobiliser pour s'affirmer et se (re)construire. Les usagers, élèves et familles ont été défendus par Muriel Mahé, présidente de F.U.S.E. A cela s'est ajouté un éclairage différent : nous avons invité Elisabeth Milon – ANÉAT – Association Nationale des Écoles d'Art Territoriales de pratiques amateurs (3) sentant qu'il était important que nous nous associons à ces arts de la vue, du toucher et de la main, les arts plastiques.

Elisabeth Milon a exposé la filière et parlé de ses difficultés spécifiques durant la crise. Les différences avec nos pratiques pédagogiques, notamment en ce qui concerne l'évaluation devraient nous donner du grain à moudre. On y reviendra.

Ces prises de paroles nous invitent à poursuivre le travail. Du *Groupe de travail des conservatoire / crise sanitaire* qui a siégé – principalement en visioconférence – depuis juillet 2020 devrait il jaillir des états généraux pour l'avenir des écoles d'art initiales et des conservatoires ? Un conseil (national ?) de l'enseignement initial spécialisé des arts ?

A suivre.

ET LE THÉÂTRE DANS TOUT CELA ME DIREZ-VOUS ?

Il a été présent sous forme d'un atelier avec Florence Houmad, comédienne sourde. Dans le silence il s'est exprimé. Mais pas sans parole puisque les mains, avec la L.S.F (Langue des Signes Française) nous ont enseigné des mots que nous avons découverts à travers nos yeux, nos corps, nos gestes et nos regards. Sans interprètes les artistes

enseignants se sont affrontées à une différence radicale : n'avoir que quatre sens valides.

L'après-midi était consacré aux Droits culturels. Ricet Gallet, musicien venu des musiques traditionnelles (4) nous a éclairé sur cette question qui interroge notre pratique, la nourrit et la développe.

Et cette fois des interprètes (français/L.S.F) étaient là ce qui a permis aux personnes sourdes d'entendre et participer aux débats. Geste symbolique et important, des différences ont pu s'exprimer et se partager. Florence Houmad a témoigné de son parcours et de sa singularité culturelle.

Et nous avons songé que dans ce festival, entre la cinquantaine de spectacles du In et les 1070 du Off, seulement deux usaient de la langue des signes.

Mais c'est une autre histoire. •

Antoine de La Morinerie

*Comédien, professeur d'art dramatique au C.R.R de Cergy-Pontoise,
président de l'anPad.*

(1) Association Nationale des Professeurs d'Art Dramatique des écoles contrôlées et agréées par l'État.

(2) Extraits mis en ligne sur le site <http://www.anpad.fr/>

(3) ANÉAT – <https://www.aneat.fr/>

(4) Chargé de la direction stratégique et politique du Centre Régional des Musiques Traditionnelles en Limousin, président de la Fédération des acteurs et Actrices des Musiques et Danses Traditionnelles, membre du bureau de l'Ufisc (Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles), volontaire pour la mise au travail des droits culturels en Nouvelle-Aquitaine depuis 2017.

LES CORDES EN BALLADE,

*un festival jumelé à une académie de musique :
une particularité au service de la transmission et du partage.*

Chaque été depuis 1999, en plein cœur de l'Ardèche, le Quatuor Debussy organise Les Cordes en ballade, un événement itinérant rassemblant aussi bien de nombreux artistes internationaux que de plus jeunes formations, pour plus de 10 jours de festivités et d'apprentissage, dans des lieux patrimoniaux d'exception. Car c'est bien ici l'objectif principal de cette manifestation : réussir, en parallèle d'un festival aujourd'hui largement reconnu en région Auvergne-Rhône-Alpes, à mettre en lumière, dans des conditions professionnelles, la jeune génération émergente. Au-delà des nombreuses heures d'enseignements que les quatuors à cordes reçoivent chaque année, des rencontres avec les artisans de la musique et autres masterclass organisées avec les artistes invités, ils participent activement à l'irrigation culturelle du territoire en allant à la rencontre, chaque jour, des personnes les plus éloignées des pratiques musicales : personnes âgées, en situation de handicap, détenus, soignants, enfants et adolescents, etc. Un modèle de médiation porté et défendu par le Quatuor Debussy, basé sur l'échange et des temps de partages musicaux, systématiquement adaptés aux différents publics rencontrés. Un engagement qui ne date pas d'hier, mais qui a été largement accéléré depuis l'été 2020 (suite à l'épidémie de Covid-19), avec le développement d'un parcours d'actions sociales et solidaires d'ampleur (près de 45 interventions en 10 jours). Avec l'idée toute simple que « La musique doit être portée à tous, partout, tout le temps », Les Cordes en ballade questionnent les problématiques contemporaines du monde de la culture et de la ruralité, en croisant les cadres traditionnels du concert. •

A propos du Quatuor Debussy, directeur artistique. « Pour une musique résiliente, bienfaitrice et créatrice de lien social. »

En trente ans d'activités, le Quatuor Debussy a été applaudi aux quatre coins du monde, partageant toujours avec la même passion ses interprétations musicales sur les scènes les plus prestigieuses. Des tournées régulières qui en font aujourd'hui l'une des figures incontournables de la scène musicale internationale : suite à sa participation au Concours de Musiques d'Ensemble organisé par la FNAPEC en 1992, il obtient le Premier Grand Prix du concours international de quatuor à cordes d'Évian 1993, la Victoire de la musique 1996 ("meilleure formation de musique de chambre"), et compte aujourd'hui plus de trente disques à son actif (intégrale de Chostakovitch, musique française, américaine, jazz, musique actuelle, comptines...).

Porté par des valeurs de partage et de renouvellement des formes, il a toujours eu le souhait de surprendre et d'attiser la curiosité. En créant des passerelles avec différents domaines artistiques comme la danse (Maguy Marin, Anne Teresa De Keersmaeker, Wayne Mac Gregor, Mourad Merzouki...), le théâtre (Philippe Delaigue, Richard Brunel, Jean Lacornerie, Guy Cassiers...) ou encore les musiques actuelles (Yael Naim, Gabriel Kahane, Cocoon, Franck Tortiller, Keren Ann...), le cirque (Cie Circa), le slam (Mehdi Krüger) et les arts numériques (David Gauchard), le Quatuor Debussy défend plus que tout l'exigeante vision d'une musique « classique » ouverte, vivante et créative.

Ayant choisi de mettre l'accent sur l'échange et la transmission, le Quatuor Debussy anime des ateliers pédagogiques, s'engage dans des projets à destination de publics divers (enfants, personnes âgées, détenus, malades...) et s'investit activement aux côtés des jeunes quatuors à cordes en vue de leur transmettre les savoirs qu'il a lui-même reçus des grands maîtres, grâce au cycle spécialisé qu'il dirige au Conservatoire de Lyon depuis 2011, aux nombreux stages qu'il dispense et à l'occasion de son Académie d'été, proposée dans le cadre de son festival Les Cordes en ballade en Ardèche. •



© Ludovic Fremondiere



Les Cordes en Ballade, un partenaire historique de Musiques d'Ensemble à nouveau présent en octobre 2021.



SOCIÉTÉ DES ÉDITEURS ET AUTEURS DE MUSIQUE

**PROGRAMME
D'AIDE AUX PARTOTHEQUES
OU BIBLIOTHEQUES MUSICALES
DES ECOLES
ET CONSERVATOIRES
DE MUSIQUE**

Session 2021-2022

Pour la treizième année consécutive, la SEAM met en place une aide financière destinée aux écoles et conservatoires de musique afin de permettre à leurs élèves, sous certaines conditions, un accès plus large aux œuvres musicales éditées.

Cette aide, issue des fonds perçus par la SEAM au titre de la copie privée numérique graphique, est disponible pour la rentrée 2021/2022.

Date limite de dépôt
des dossiers :
lundi 15 novembre 2021.

**Téléchargez, dès à présent,
votre dossier
sur notre site internet et envoyez-le nous à
subvention@seamfrance.fr**

SEAM (SOCIÉTÉ DES ÉDITEURS ET AUTEURS DE MUSIQUE)

31, rue de Châteaudun 75009 - PARIS

Tél. : 01 42 96 76 46

Email : subvention@seamfrance.fr

Site : www.seamfrance.fr

LA FNAPEC SE SOUVIENDRA LONGTEMPS

Disparition de François Mayrand, Président de la Mutuelle des Musiciens

François Mayrand, notre Président de la Mutuelle des Musiciens nous a quitté en Octobre dernier.



C'est en 1976 alors que je venais d'obtenir la place de Clarinettiste à l'Orchestre National de Radio-France que j'ai été contacté par un musicien amateur qui cherchait un professeur, c'était François Mayrand

Je lui donnais ses cours le samedi matin à la Maison de la Radio. Après 3 leçons, nous constatames que nous avions chacun une maison de famille à Montrichard dans le Loir et cher situées à 2km l'une de l'autre .

Alors est née l'idée d'organiser sur place un stage de musique de chambre pour musiciens amateurs adultes "Musique en vacances" avec un programme très original :

Cours instrumental et en groupe le matin, sports l'après-midi et petits concerts le soir. La session d'une durée de 8 jours se

terminant par un grand concert des stagiaires et un grand diner. Deux ans plus tard notre stage fut transféré dans les locaux de l'Abbaye de Pontlevoy, Ancien college Royal plus spacieux que le CES de Montrichard, les stagiaires étaient nombreux, venant de tous les pays.

Nous avons ensuite créé un second stage : le "Stage de Pontlevoy" destiné à de jeunes musiciens souhaitant préparer l'entrée au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris en leur donnant l'occasion de travailler avec les professeurs dont ils souhaitaient intégrer, après concours, la classe. C'est ainsi que le violoncelliste Roland Pidoux et l'altiste Tasso Adamopoulos ont donnés des cours à de nombreux élèves qui font à présent de très belles carrières.

Puis nous avons créé, avec le soutien du Maire, Pierre Favard, "Le Festival de Pontlevoy" dont "l'Octuor de France", sous ma direction, donnait la majorité des concerts.

Ce Festival existe encore de nos jours, sous une forme un peu modifiée, mais qui est l'un des événements musicaux important de la Region Centre.

En même temps que ces activités musicales, François Mayrand était très impliqué dans la gestion de la Mutuelle des Musiciens, avec Monsieur Jean Guérard alors Président. Mutuelle si précieuse pour nous Musiciens Professionnels et Amateurs. François Mayrand sera ensuite élu Président.

La vie de François Mayrand, parallèlement à sa carrière d'avocat, à été consacrée en grande partie à développer la musique à tous niveau, à aider notre profession et créer un environnement, enthousiasmant, sécurisant, amical, qui se prolongera longtemps et que nous n'oublierons jamais .

Aujourd'hui, son petit-fils, Nicolas Barissat-Mayrand est President, il a été à bonne école, nous pouvons lui faire confiance.

Jean-Louis Sajot, Clarinettiste honoraire de l'Orchestre National de France, Fondateur-Directeur de l'Octuor de France

François Mayrand, président de la mutuelle des musiciens est décédé à l'automne dernier laissant dans la peine sa famille et ses amis.

Lorsque je l'ai connu dans le cadre de la FNAPEC, comme censeur aux comptes, il contrôlait les comptes de la fédération. Étant à cette période, trésorière adjointe, j'assistais à ce travail, intimidée. Lorsque j'ai représenté au conseil d'administration Simone du Breuil, présidente d'honneur et ensuite la FNAPEC, j'ai appris à le connaître. Son goût de la vie, de la musique, du vélo, de la langue allemande et l'amour qu'il portait à sa famille. Chaque année, lors du concours de musiques d'ensemble François Mayrand venait remettre la bourse la plus importante de la part de la Mutuelle des Musiciens. Que de souvenirs partagés, des conseils juridiques (parce qu'il était avocat), l'installation du stand MONCEAU FNAPEC au salon Musicora, le voyage à Vendôme afin d'aller rencontrer la direction au siège ainsi que les conseils d'administration.

Nicolas Barissat, son petit fils, administrateur depuis quelques années, avec courage, a pris la présidence de la Mutuelle des Musiciens, c'était le souhait de son grand-père, il m'en avait parlé plusieurs fois.

François, nous allons essayer de continuer dans la voie que vous avez tracée.

Martine Mabboux



La **SEAM** (Société des Éditeurs et Auteurs de Musique) est une société civile de perception et de répartition, agréée par arrêté ministériel du ministre de la Culture (arrêtés des 17 avril 1996, 26 juillet 2001, 14 août 2006, 26 août 2011 et 25 août 2016).

La **SEAM** regroupe l'ensemble des ayants droit des œuvres musicales graphiques : partitions de musique, méthodes, paroles de chansons... (auteurs, compositeurs et éditeurs de musique) et l'ensemble des catégories de musique (classique, variété, jazz, musique liturgique, militaire, musique chorale...).

Créée en 1988, la **SEAM** remplit 4 missions :

- ❶ **L'INFORMATION des UTILISATEURS** sur les aspects juridiques du problème de la photocopie de musique imprimée et des droits d'auteur en général :
→ Demandez la visite gratuite d'un collaborateur de la **SEAM**.
- ❷ La **PROPOSITION de LICENCES CONTRACTUELLES** d'utilisation limitée de la photocopie de musique imprimée sous certaines conditions :
 - aux conservatoires ou une écoles de musique
 - aux fanfares, batteries fanfares, orchestres d'harmonie
 - aux chorales ou ensembles vocaux→ Demandez ou téléchargez la **convention qui vous correspond**.
- ❸ Le **CONTRÔLE** des utilisations des photocopies illicites :
→ Des inspections inopinées ont lieu toute l'année.
- ❹ Une **AIDE À L'ACHAT de PARTITIONS POUR LES PARTOTHÈQUES ET BIBLIOTHÈQUES MUSICALES** des écoles et conservatoires de musique notamment :
→ Renseignements sur le site de la **SEAM** : www.seamfrance.fr.



POUR TOUS RENSEIGNEMENTS, CONTACTEZ LA SEAM :

31, rue de Châteaudun – 75009 PARIS

Téléphone : 01.42.96.76.46

E-mail : seam@seamfrance.fr / Site Internet : www.seamfrance.fr

ALORS, L'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE, PAS ESSENTIEL ?

Confinement, la réouverture des conservatoires

Comme un oublié des mesures ministérielles, l'enseignement artistique a dû longtemps patienter avant que la réouverture des conservatoires et écoles de musique, de danse et de théâtre ne soit envisagée. La FNAPEC est intervenue auprès du Ministère pour soutenir la réouverture des conservatoires et plaider le caractère essentiel de l'enseignement artistique dans la vie des jeunes.



Paris le 17 Novembre 2020

Madame la Ministre,

Depuis 1956, la Fédération nationale des associations de parents d'élèves de conservatoires de musique, de danse et de théâtre se mobilise pour permettre l'accès à l'enseignement de la musique, de la danse et du théâtre à tous ceux qui le souhaitent sans le limiter par les coûts de scolarité, le lieu de résidence et la discipline choisie.

Aujourd'hui, victime de cette deuxième période de confinement, la FNAPEC s'adresse à vous pour vous demander la ré-ouverture des conservatoires, lieux d'enseignement.

Dès la fin du confinement au mois de mai, la grande majorité des conservatoires avait pris des mesures sanitaires importantes pour accueillir leurs élèves. Au moment de la rentrée scolaire, de nouveau, des protocoles sanitaires drastiques avaient été mis en place pour que les élèves puissent bénéficier des cours en présentiel.

Ces diverses mesures acceptées par les parents et leurs enfants avaient permis une reprise des cours dans les conservatoires qui ont pu accueillir leurs élèves pendant un mois seulement. En effet les conservatoires fonctionnent avec les mêmes vacances scolaires que celles de l'éducation nationale. L'annonce du confinement, à la fin des vacances scolaires, a une fois encore, fermé les portes de nos conservatoires, sauf pour les élèves inscrits en classes à horaires aménagés, en 3^{em} cycle et en cycle préparatoire à l'enseignement supérieur, les collectivités territoriales se référant au décret du 29 octobre, en appliquant les diverses consignes.

La FNAPEC a envie de crier et les AUTRES ?

Oui, comme vous le savez, la musique, la danse et le théâtre ne sont pas enseignés ou d'une manière minime par l'éducation nationale. Nous ne sommes pas dans certains pays européens où la musique, la danse et le théâtre font partie intégrante de la semaine scolaire et enseignés à l'école et au collège. Nous sommes en FRANCE et fiers d'y être. Mais nous ne pouvons accepter que l'enseignement donné dans les conservatoires, **non obligatoire**, relevant de la

volonté éducative des parents, soit ignoré et relégué au rang des activités de loisirs. Nos conservatoires sont de vrais lieux d'enseignement, onéreux pour les collectivités certes mais aussi pour les familles. Les cours d'instruments,, individuels, peuvent reprendre, dans le respect strict des règles sanitaires, car ils concernent un professeur et un élève et rien de mieux pour apprendre que la présence du maître.

Refusant d'étudier rapidement l'ouverture des conservatoires, l'état crée une injustice, une inégalité entre les jeunes, pénalise sciemment ou inconsciemment les élèves musiciens, danseurs et théâtraux et, sans en prendre conscience précipite le déclin des conservatoires et de l'enseignement spécialisé de la musique, de la danse et du théâtre, car l'enseignement artistique parfois véritable saupoudrage, survivra.

Quels parents inscriront leurs enfants dans un conservatoire à la rentrée prochaine ?

Quels élèves de fin de deuxième cycle solliciteront leurs admissions en 3em cycle à la prochaine rentrée ? , en cycle professionnel ?

Quels jeunes talentueux musiciens solliciteront leur admission à l'orchestre français des jeunes ? des jeunes européens ou des jeunes français ?

Quels musiciens participeront aux victoires de la musique ? À l'émission de la boîte à musique avec Jean -François Zygel, si elle existe encore ?

Quels chanteurs d'opéra pour demain ?

Alors nous vous demandons d'intercéder auprès de l'état pour la ré - ouverture des conservatoires, sans attendre, il suffit d'un mot, tout est prêt.

Avec nos très sincères remerciements, nous vous renouvelons notre confiance et vous adressons Madame la Ministre, nos très respectueuses salutations.

La Présidente
Martine Mabboux





Direction générale de la création artistique
Sous-direction de la diffusion artistique
et des publics
Bureau des pratiques et de l'éducation
artistiques et culturelles

Affaire suivie par

Virginia Goltman-Rekow
Chargée de mission

62, rue Beaubourg 75003 PARIS

Téléphone
+33(0)1.40.15.89.36
virginia.goltman-rekow@culture.gouv.fr

Ref. : 2020/A/20856

Madame Martine MABBOUX
Présidente
FNAPEC
106 rue d'Amsterdam
75009 PARIS

À Paris, le **27 NOV. 2020**

Madame la Présidente,

Je vous remercie d'avoir appelé mon attention sur la situation actuelle des établissements d'enseignement artistique dans le cadre de la crise sanitaire suite au décret 2020-1310 du 29 octobre 2020.

Je partage votre inquiétude concernant la situation des établissements d'enseignement artistique et la poursuite des activités pour les élèves de 1^{er} et 2^{ème} cycle. En effet, l'enseignement à distance, difficilement mis en œuvre, peut engendrer un décrochage pour certains élèves, dont les plus jeunes d'entre eux.

A cet effet, mes services ont réuni les associations de professionnels et d'usagers dont la FNAPEC afin de formuler des propositions concrètes visant à une réouverture progressive des établissements en fonction des décisions gouvernementales relatives à l'évolution de la crise sanitaire. Cette ré-ouverture pourrait être proposée aux élèves, tous cycles confondus, en renforçant le protocole sanitaire existant. Ce travail se situe dans la continuité des échanges menés avec les conservatoires depuis le début de la crise sanitaire, afin d'exercer une veille sur l'activités des établissements d'enseignement artistiques, repérer les points de blocage et d'amélioration possibles dans le contexte épidémique.

Enfin soyez assurée que la concertation et le dialogue sont au coeur de notre démarche dans le cadre de la ré-ouverture des lieux d'enseignements artistiques dans le contexte sanitaire actuel.

Veuillez d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.


Sylviane Tarsot-Gillery
Diretrice générale de la création artistique

RÉORGANISATION DE LA DGCA



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Changement d'interlocuteurs sur les sujets relatifs à l'enseignement et plus spécifiquement aux conservatoires.

Les services centraux du ministère de la Culture ont fait l'objet d'une réorganisation, effective depuis début 2021. Cette nouvelle organisation illustre une volonté d'adopter une vision plus transversale des problématiques culturelles.

L'administration centrale du ministère de la Culture comprend désormais :

- le secrétariat général ;
- la direction générale des patrimoines et de l'architecture ;
- la direction générale de la création artistique ;
- la direction générale des médias et des industries culturelles ;
- la délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle.

La mise en œuvre des questions relatives à l'enseignement dans les champs de la création est assurée par la direction générale de la création artistique (DGCA) et, en particulier, sa sous-direction des enseignements spécialisé et supérieur et de la recherche.

Cette sous-direction est chargée :

- D'élaborer le cadre juridique et pédagogique de l'enseignement artistique spécialisé non professionnalisant ;
- De concevoir et de mettre en œuvre la politique de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les disciplines de la création artistique ;
- De participer à la définition territoriale de l'offre de formation.

Dans le domaine de l'enseignement spécialisé :

- Elle organise l'évaluation et procède au classement des conservatoires ;
- Elle définit et organise les cursus préparatoires à l'entrée dans l'enseignement supérieur de la création artistique.

Dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche :

- Elle définit les objectifs des formations initiales et continues dans le domaine de la création artistique, en lien avec les évolutions des professions, et veille à leur mise en œuvre ;
- Elle participe à l'identification des besoins en formation tout au long de la vie des professionnels et favorise l'organisation de ces formations par les établissements ;
- Elle propose et met en œuvre les actions permettant l'adaptation des formations et favorisant l'insertion professionnelle des nouveaux diplômés ;
- Elle exerce la tutelle, notamment pédagogique, des écoles de la création artistique et assure l'animation du réseau ; elle coordonne, accompagne les différentes actions des écoles et en organise l'évaluation ; elle en assure le suivi juridique et financier ;
- Elle élabore les dispositions législatives et réglementaires relatives aux études, aux diplômes délivrés par les écoles de la création artistique, ainsi qu'aux statuts de ces établissements et de leurs enseignants en s'appuyant sur le secrétariat général et l'inspection de la création artistique ; elle veille à leur application ;
- Elle organise et coordonne, dans son champ de compétence, les procédures d'accréditation, d'habilitation et d'évaluation des formations d'enseignement supérieur et de recherche, en cohérence avec le haut conseil de la recherche et de l'enseignement supérieur, et avec l'appui de l'inspection de la création artistique ;

A noter que la stratégie ministérielle en matière d'enseignement supérieur et de recherche est élaborée et coordonnée par la **sous-direction des formations et de la recherche de la délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle (DG2TDC)**.

Les politiques en faveur de l'éducation artistique et culturelle et des pratiques amateurs sont également pilotées par la DG2TDC qui vise, en lien étroit avec les DRAC, à favoriser la prise en compte de toutes les pratiques artistiques et culturelles et encourager leur développement, dans tous les temps de vie, de la petite enfance au très grand âge.

Ressources :

- Arrêté du 31 décembre 2020 relatif aux missions et à l'organisation de la direction générale de la création artistique

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042845605>

- Arrêté du 31 décembre 2020 relatif aux missions et à l'organisation de la délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000042845585>

NOMADPLAY,

UN OUTIL INNOVANT POUR LA PRATIQUE MUSICALE

NomadPlay est une application de partitions audio haut-de-gamme dotée du plus grand catalogue d'œuvres classiques et jazz interprétées par des artistes et orchestres de renom, enregistrées en haute définition sur scène et en studio.

Avec plus de 5500 professeurs conquis par son efficacité pédagogique, c'est l'application phare des musiciens de tous niveaux pour progresser dans leur pratique de l'instrument, idéale pour faire le lien entre les cours et la pratique à la maison.

Lancé en 2020, NomadPlay a été créé par des experts passionnés de musique et a reçu immédiatement le soutien du Ministère de la Culture ainsi que de nombreux autres partenaires et artistes émérites tel que Renaud Capuçon.



Flashez ce code pour vous rendre sur www.nomadplay.app



FACILE D'UTILISATION ET INTUITIF

NomadPlay repose sur un algorithme de séparation des sons qui permet d'isoler n'importe quelle piste – instrumentale ou vocale – d'un enregistrement musical. Grâce à notre application, votre enfant joue au côté des plus grands et progresse ainsi plus rapidement.

1. Il sélectionne une œuvre, son instrument, puis prend la place de n'importe quel musicien d'un ensemble, que ce soit un quatuor à cordes ou un orchestre philharmonique.
2. Il peut annoter ses partitions, ralentir le tempo, répéter un passage en boucle pour mieux s'exercer. À partir de l'automne 2021, il sera même possible de s'enregistrer avec un accompagnement.

POUR TOUS

Pour répondre aux attentes de chaque musicien, NomadPlay propose des œuvres adaptées à tous les niveaux, de débutant à confirmé. Un large choix de plus de 25 instruments est proposé, en accord avec la variété des pupitres d'un orchestre.

L'offre de NomadPlay s'adapte également aux exigences pédagogiques, avec des titres issus des programmes des conservatoires et écoles de musique françaises et étrangères. Pour constituer ce catalogue spécifique, NomadPlay a notamment noué plusieurs partenariats avec des éditeurs de référence dont les éditions Henry Lemoine, Gérard Billaudot, Pierre Lafitan, Soldano, Outre Mesure, Productions d'Oz...

UN ENCOURAGEMENT POUR LA PRATIQUE MUSICALE

En proposant une approche interactive et ludique, NomadPlay encourage les musiciens à continuer de pratiquer leur instrument chez eux. Comme le souligne Renaud Capuçon, la plateforme permet en effet de « jouer, apprendre une œuvre, acquérir des réflexes plus rapides en écoutant les autres parties et aussi se faire plaisir ! ».



NomadPlay est un outil efficace pour renforcer la continuité pédagogique entre le professeur et l'élève.

Le violoniste, qui a découvert l'application lors du Festival de Pâques d'Aix-en-Provence en 2019, est convaincu de l'apport pédagogique de NomadPlay pour l'éducation musicale : « C'est un merveilleux moyen pour apprendre en se faisant plaisir. C'est réussir l'exploit de jouer sa propre partie accompagné d'un orchestre symphonique, tout en étant seul dans sa chambre ou son salon ». Un outil qu'il utilise lui-même pour préparer ses concerts.

NomadPlay permet également de découvrir le patrimoine musical grâce à une écoute interactive, mais aussi de développer son oreille harmonique et son sens de l'écoute de l'autre. L'apprentissage d'une œuvre devient alors plus ludique et moins solitaire, la mise en place de répétition à plusieurs est plus rapide.

UN CATALOGUE DE QUALITÉ

Le catalogue de NomadPlay s'appuie sur déjà plus de 250 artistes et ensembles de renom parmi lesquels Renaud Capuçon, l'Orchestre national d'Île-de-France, l'Orchestre de chambre de Paris, les Talens Lyriques, l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg, l'Orchestre Philharmonique Royal de Liège, Emmanuel Ceysson, Romain Leleu, Vanessa Wagner, Célimène Daudet, Julien Hervé...

À la rentrée 2021, plus de 5000 titres pour des formations allant du duo à l'orchestre sont déjà disponibles. Le catalogue propose ainsi des œuvres du répertoire médiéval à la musique contemporaine, en passant par le jazz, le chant choral, les musiques traditionnelles mais aussi des pièces pédagogiques pour les débutants. •

NomadPlay est disponible sur tous les supports : smartphone, tablette (Android et iOS), PC et Mac.



Association Nationale des Structures
d'Enseignements et Pratiques Artistiques
Associatives

L'Association Nationale des Structures d'Enseignement Pratiques, Artistique et associatives (ANSEP2A) est une association type loi 1091 visant à représenter ces structures au sein des différentes institutions.

Par ces actions, elle cherche à les informer, les aider, les soutenir dans leur gestion par le maintien et le développement de celles-ci en milieu rural et urbain. Elle participe également à la création d'un réseau National.

L'association défend un enseignement artistique de qualité, elle forme les acteurs de ces structures associatives culturelles par des cursus diplômants reconnus par l'Etat pour les professeurs et les responsables. Elle conseille également les directeurs et coordinateurs dans la rédaction des projets d'établissement et pédagogique de leurs structures.

L'ANSEP2A est là avant tout pour aider, échanger, proposer des solutions et mettre en valeur chaque structure.

Nos services et nos actions :

- Service échange entre les adhérents (partitions, instruments de musique)
- Espace dédié sur notre site internet
- Accueil privilégié auprès de nos différents partenaires (MAIF, SEAM, HEXOPEE, ALGAM, DUONET...)
- Réduction tarifaire sur nos formations
- Centre de documentation ouvert aux consultations de livre, partitions, mémoires, et magazines
- Organisation d'un concours international de saxophone

Nos formations :

- Formation DFPM « intervenant musicale en milieu associative » reconnue par l'Etat depuis 2016, arrêté du 30/08/2016.
- Formation DFDC qui est en cours de certification niveau BAC +2
- La structure associative des enseignements artistiques (pour les bénévoles)
- Les cycles en musiques actuelles
- Formations « Rythme Signé » avec orange platine à ANGERS (49)
- Formation Martenot à RENNES (35)
- Formation CNIMA en AUVERGNE (03)
- Formations Terre des Arts à RENNES (35)

De plus, notre **10^{ème} Concours internationale de Saxophone** sera programmé prochainement, la plaquette d'inscription sera disponible dès septembre 2021, ainsi que sur notre site. Organisé tous les 2 ans sur la région de la Loire, il permet aux musiciens de tout âge de se retrouver dans une autre réalité culturelle.

Dates du concours :

Vendredi 8 (à confirmer), samedi 9 et dimanche 10 Avril 2021

Lieu :

École Municipale de musique de CARQUEFOU (44)



LA SPEDIDAM, DROITS DES ARTISTES-INTERPRÈTES.

Transposition de la directive droit d'auteur : une ambition entravée par des exceptions à la rémunération proportionnelle des artistes-interprètes.

La directive « droit d'auteur » de 2019 a été transposée en France avec l'ordonnance présentée en Conseil des ministres le 12 mai 2021 dont l'ambition annoncée est de renforcer les droits et d'améliorer la rémunération des créateurs notamment sur les plateformes de streaming et de téléchargement. L'ordonnance réaffirme le droit exclusif de l'artiste-interprète et confirme les obligations de transparence des exploitants vis-à-vis des artistes-interprètes, mais en parallèle, elle comporte diverses exceptions larges et imprécises au principe de rémunération appropriée et proportionnelle, ouvrant de multiples possibilités de recours à une rémunération forfaitaire et dérisoire des artistes-interprètes. En outre, l'ordonnance permet aux accords collectifs de « déterminer les conditions de mise en œuvre de la rémunération proportionnelle », et renvoie aux conventions collectives et accords collectifs en vigueur, alors que les négociations entre les partenaires sociaux n'ont ni contribué à améliorer les relations contractuelles entre artistes et producteurs ni apporté d'amélioration s'agissant de la rémunération des artistes-interprètes.

L'ordonnance transposant la directive « droit d'auteur » ne fait ainsi que prolonger le statu quo, et n'aura pas d'impact positif sur la rémunération des artistes-interprètes, sauf peut-être quelques artistes « principaux » sous contrat d'exclusivité. En outre, les artistes-interprètes attendent depuis de nombreuses années le principe d'une rémunération effective en contrepartie de l'exploitation de leurs



enregistrements sur les plateformes. À ce jour en effet, l'immense majorité des artistes-interprètes ne reçoit toujours aucune rémunération à ce titre. Les artistes-interprètes ne bénéficient nullement de la croissance des revenus des plateformes, alors que les œuvres qu'ils ont créées et interprétées sont indispensables aux contenus et au modèle économique de ces plates-formes. En 2020, le streaming payant est devenu la première source de revenus du marché de la musique enregistrée en France avec plus de 451 millions d'euros. De toute évidence, les résultats du marché de la musique enregistrée et des plateformes de streaming sont en décalage avec la rémunération des artistes-interprètes. À la précarité des artistes-interprètes qui s'est accentuée ces dernières années, s'ajoute désormais plus d'une année quasiment sans activité et sans revenus. De ce point de vue, la transposition française de la directive apparaît comme une occasion manquée. La SPEDIDAM proposait de mettre en place un mécanisme vertueux de rémunération perçue directement par les organismes de gestion collective des droits des artistes-interprètes auprès des plateformes. Un tel dispositif, en vigueur chez certains de nos voisins européens, permettrait d'assurer une rémunération proportionnelle de tous les artistes-interprètes, conformément à l'objectif de la directive. Le gouvernement n'a pas retenu cette proposition et renvoie la fixation d'une rémunération minimale garantie des artistes-interprètes pour le streaming à de nouvelles négociations incertaines, qui n'ont pas abouti depuis 2016. Dans un tel contexte, la SPEDIDAM reste pleinement mobilisée et sera vigilante à ce que les négociations à venir dans le cadre de cette garantie de rémunération minimale convergent avec les principes de rémunération proportionnelle et de réelle transparence des données nécessaires à l'identification des artistes-interprètes et plus globalement à la bonne gestion des droits. •

www.spedidam.fr

16, rue Amélie – 75007 Paris

communication@spedidam.fr - +33 (0)1 44 18 58 58

À propos de la SPEDIDAM :

La SPEDIDAM, fondée en 1959, est un organisme de gestion collective des droits de Propriété Intellectuelle des artistes-interprètes. Elle gère les droits des artistes en matière d'enregistrement, de diffusion et de réutilisation des œuvres. En conformité avec le Code de la Propriété Intellectuelle, la SPEDIDAM affecte une part des sommes qu'elle perçoit à des aides à la création, à la diffusion du spectacle vivant, à l'éducation artiste et culturelle et à la formation d'artistes. La SPEDIDAM répartit des droits à 110 000 artistes, elle compte aujourd'hui plus de 38 000 associés.

ALIENOR Lutherie

Violons, Altos, Violoncelles,
Contrebasses, Guitares, Cordes et
Accessoires

Atelier de lutherie depuis 30 ans

Paris	Pontoise	Versailles
4 rue de Madrid 75008 Paris 01 45 22 89 81	38 rue Alexandre Prachay 95300 Pontoise 01 30 32 85 66	35 rue de l'Orangerie 78000 Versailles 01 30 21 02 33

<http://www.alienorlutherie.com>

SPEDIDAM

LES DROITS DES ARTISTES-INTERPRÈTES

La SPEDIDAM œuvre afin de garantir aux artistes-interprètes de toutes catégories les droits à rémunération qui leur ont été reconnus.

La SPEDIDAM répartit des droits à 110 000 artistes-interprètes dont plus de 39 000 sont ses associés.

En conformité avec la loi, la SPEDIDAM affecte une part des sommes qu'elle perçoit à des aides à la création, à la diffusion du spectacle vivant, à l'éducation artistique et culturelle et à la formation d'artistes !

Après avoir participé en 2019 au financement de 40 000 manifestations (festivals, concerts, théâtre, danse), contribuant activement à l'emploi de milliers d'artistes-interprètes qui font la richesse et la diversité culturelle en France, les années 2020 et 2021 ont connu un cours inédit.

**Plus que jamais, la SPEDIDAM demeure
l'alliée d'une vie d'artiste et reste mobilisée
dans la poursuite de ses missions
au service des artistes-interprètes.**

En 2020, la SPEDIDAM a attribué aux structures 10 242 116 euros dans le cadre de son action artistique et poursuit avec détermination ses missions en 2021.

L'alliée d'une
vie d'artiste



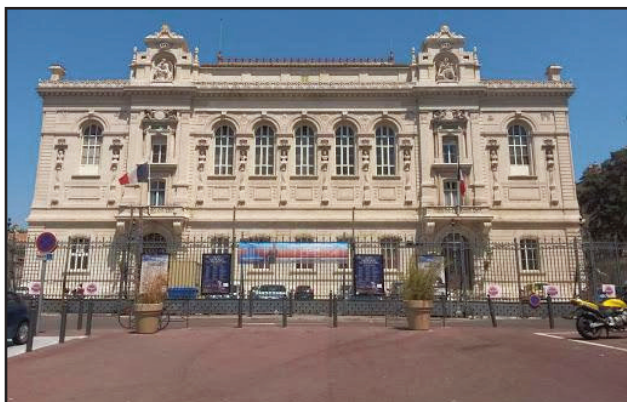
www.spedidam.fr

16, rue Amélie - 75007 PARIS / +33 (0)1 44 18 58 58 I / communication@spedidam.fr

LE CONSERVATOIRE PIERRE BARBIZET, MARSEILLE EN 2021.

Installé depuis près de cinquante ans au Palais Carli, également appelé « Palais des arts » et situé au centre ville de Marseille, le Conservatoire à rayonnement régional (CRR) a toujours été un service de la ville géré sous l'autorité du maire.

Son statut a été changé en mars 2020 pour devenir un EPCC : Etablissement public de coopération culturelle, et a intégré l'école supérieure d'art et de design Marseille Méditerranée. Il devient un établissement public constitué par une collectivité territoriale pour gérer un service public culturel.



Vue de la façade du Palais Carli

Une question s'est donc posée à l'époque : pourquoi la ville veut-elle se séparer d'un établissement de prestige dont la structure existe depuis 200 ans ?

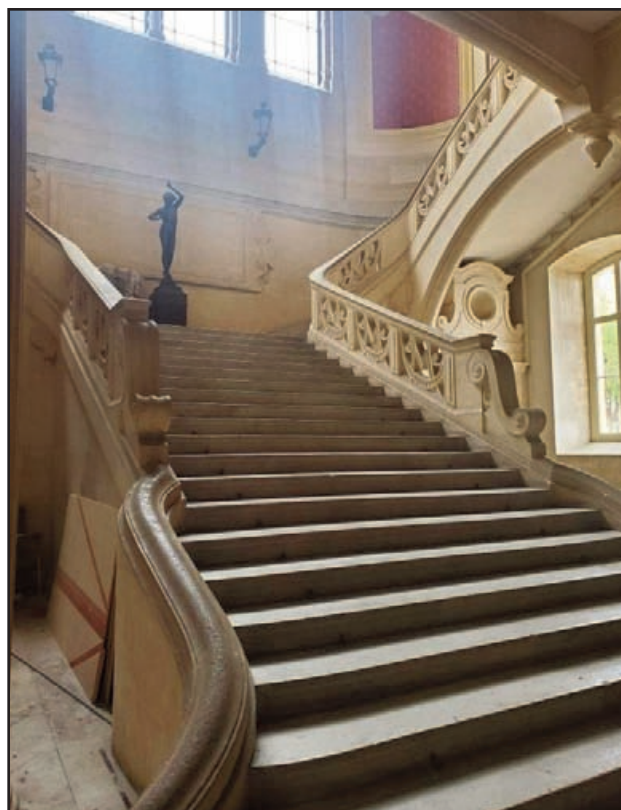
Le statut juridique de l'EPCC existe depuis la loi du 4 janvier 2002. Il permet d'associer plusieurs collectivités territoriales dans l'organisation et le financement d'équipements culturels. Il est une conséquence directe des accords de Bologne de 1999 qui ont fixé les conditions d'harmonisation des enseignements supérieurs européens. L'une d'entre elles spécifie que les établissements doivent bénéficier de l'autonomie juridique et pédagogique pour pouvoir délivrer des diplômes nationaux au nom de l'état.

L'EPCC se détache de l'état tout en gardant toutes ses prérogatives ? Les avantages et les inconvénients de ce changement de statut sont alors difficiles à cerner surtout lorsqu'on sait qu'ils ont été définis par un consensus relevant d'une action intergouvernementale, de pays ne faisant pas forcément parti de l'union européenne.

Depuis 10 ans, certains opéras ont choisi ce mode de fonctionnement ainsi que la grande majorité des écoles supérieures d'art publiques territoriales, ainsi, l'école supérieure d'art et de design Marseille Méditerranée depuis 2012. Mais pour l'heure, peu d'établissements d'enseignement musical ont tenté cette réforme, et dans une ville aux traditions multiséculaires comme Marseille, de tels changements sont souvent mal perçus, surtout lorsqu'il s'agit d'uniformisation.

Beaucoup de préoccupations surgissent alors :

- L'établissement va-t-il perdre son niveau d'excellence ?
- Le nouveau statut permettra-t-il d'ouvrir des classes d'enseignement supérieur ?
- Le statut des enseignants de l'INSEAMM/EPCC va-t-il être réformé, et comment ?



Le grand escalier

- Les postes vacataires ont-ils une chance de devenir contractuels ?
- Le personnel de la ville ne voulant pas rester dans la nouvelle structure vont-ils être remplacés ?
- Comment la fusion avec les Beaux Arts est-elle possible ?
- Les droits d'inscription vont-ils augmenter ?
- L'établissement risque-t-il d'être délocalisé sur le site des Beaux Arts à l'autre bout de la ville ?
- Et surtout, comment le nouveau directeur va-t-il gérer cette séparation entre la ville et le Conservatoire Pierre Barbizet, d'autant plus que la ville a été victime d'une cyber-attaque au début du confinement dont le conservatoire ne s'est toujours pas remis ?

Dix-huit mois se sont écoulés et certaines de nos inquiétudes ont été balayées par des actions efficaces de la part du nouveau directeur. Le nouveau statut, lui donnant toute liberté quand au recrutement du personnel - enseignant, administratif ou technique - permet une action beaucoup plus rapide qu'auparavant. Tous les enseignants vacataires sont devenus contractuels ; un poste de directeur des études a été créé et les employés qui choisissent de rester à la Mairie de Marseille sont remplacés au fur et à mesure.

L'ouverture d'un pôle supérieur fait partie des projets à l'étude actuellement au Conservatoire dans sa nouvelle version. L'idée de renforcer la culture musicale des étudiants par un complément pédagogique est également prise très au sérieux par le directeur.

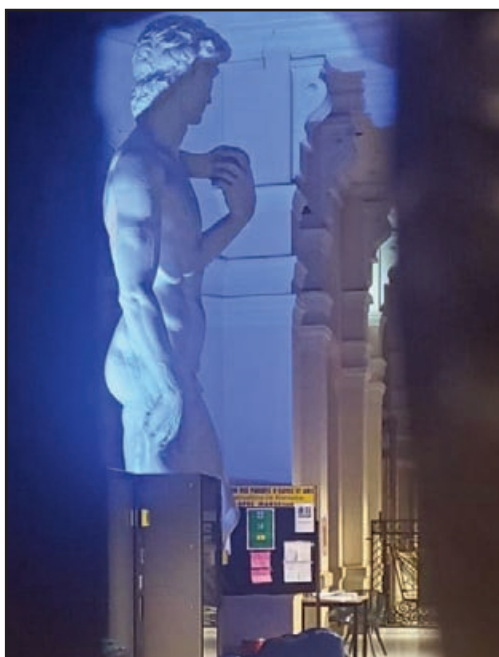


Cour intérieure

Certains travaux de restauration font actuellement l'objet d'une attention particulière, mais comme beaucoup d'autres préoccupations légitimes, il n'est pas possible aujourd'hui de répondre à toutes les questions. Dans une telle structure, les réformes étant très progressives, nous avons besoin de temps pour mesurer les implications de ce changement fondamental, d'autant plus que la situation sanitaire depuis 2019 (date du changement de direction) a ralenti certains projets à long terme. Tout ceci ne nous permet pas de nous projeter avec certitude.

L'Association des Parents, Elèves et Amis du Conservatoire, présente depuis près de 30 ans dans l'établissement a tout de suite établi un très bon contact avec le nouveau directeur. Le dialogue étant très ouvert, nous lui avons renouvelé notre confiance dans sa difficile entreprise. •

*Thierry Boccamaiello, président de l'APEC,
Conservatoire Pierre Barbizet-INSEAMM.*



David, vainqueur de Goliath, veille sur l'Apec



Média
La note juste

GRATUIT
POUR **LES ÉCOLES**
& **CONSERVATOIRES**
ADHÉRENTS À LA CMF



CMF MÉDIA
AUSSI SUR



**APPLICATION
GRATUITE
TÉLÉPHONE,
TABLETTE ET
ORDINATEUR**



www.cmf-media.org

DANSE & KINÉ AU CRR M. RAVEL CÔTE BASQUE

Une expérience qui tient toutes ses promesses

C'est une idée d'Elisabeth Lécussant, responsable pédagogique danse au conservatoire Maurice Ravel Pays Basque (Iparraldeko Kontserbatorioa), qui a incité l'APEC à mettre en place un dispositif de prévention médicale du danseur avec un cabinet de kinésithérapeutes spécialisés en danse, et sous convention avec le CRR. L'APEC s'est aussi appuyée sur l'expérience du Malandain Ballet Biarritz pour initier cette collaboration qui fait également intervenir des médecins du sport.

L'intérêt non démenti que les familles ont manifesté pour ce dispositif après trois années d'expérimentation et les résultats positifs observés sur la santé des danseurs en justifient pleinement la poursuite.

L'APEC est ainsi amenée à organiser des rendez-vous et consultations en lien avec les médecins pour des bilans spécifiques. En effet, ces médecins spécialistes de la danse recommandent d'effectuer deux bilans, l'un en fin d'année scolaire pour d'éventuels soins durant l'été et l'autre dans l'année pour bilan et prévention.

D'autre part, l'APEC propose des plages horaires avec des séances de kinésithérapie sur les sites mêmes du conservatoire pour faciliter la prévention et le suivi. En effet, les séances de kinésithérapeutes imposent un suivi régulier, or les déplacements dans les cabinets ne sont pas simples pour les élèves et leurs familles. Il a donc semblé intéressant de regrouper ces séances à des moments planifiés au sein du conservatoire.

En cette année marquée par le COVID, malgré les épisodes d'arrêts au sein du conservatoire, les élèves ont pu continuer à danser et à progresser grâce à l'implication de tous et des praticiens. Forts de cette bonne dynamique, les kinésithérapeutes et les médecins pensent, cette nouvelle année, avoir beaucoup plus de latitude pour poursuivre et développer les soins et l'accompagnement en santé des danseurs par la mise en place de protocoles pilotes dans la recherche scientifique (par exemple la stabilité chronique de la cheville et le carrefour postérieur). Les thérapeutes investis auprès du conservatoire Côte Basque répondent méthodiquement à chaque problématique, que ce soit en soin, en reprogrammation ou en préparation physique, mais avant tout travaillent en amont sans attendre les pathologies.

Les professeurs de danse et la direction du CRR accueillent avec enthousiasme cette collaboration comme un soutien de l'enseignement tout au long du parcours de l'élève.

Ce partenariat avec l'APEC donne aux familles adhérentes l'accès à un dispositif préventif et facilitateur de soins, laissant à chacun la liberté de recourir ou non à ce suivi du danseur.

Une référente de l'association a été nommée pour assurer le lien entre les familles, le cabinet et les professeurs.



© Quator Debussy



L'APEC Côte Basque qui espère bien qu'un jour la médecine de la danse sera une spécialité reconnue au même titre que la médecine du sport, se réjouit de la confiance accordée à cette démarche à la fois par les élus, la direction, les professeurs et les familles. •

Pour l'APEC,

Paulette Maroteaux, présidente

Eliane Bruzeaud & Véronique Pantaléon

PROQUARTET

Pépinière d'artistes d'excellence

Depuis plus de 30 ans, ProQuartet contribue au rayonnement du quatuor à cordes, au soutien de l'ensemble de la communauté de la musique de chambre et à l'élargissement des publics qui s'y intéressent.

ProQuartet, un partenaire historique de Musiques d'Ensemble à nouveau présent en octobre 2021.

Pépinière d'artistes d'excellence, ProQuartet est une structure culturelle spécialisée dans la musique de chambre et notamment l'insertion professionnelle des jeunes artistes.

Véritable incubateur, nous leur offrons un soutien et des opportunités de développement en suivant les axes fondamentaux suivants :

- La recherche sur le répertoire du quatuor à cordes (redécouverte du répertoire écarté des compositrices, répertoire et interprétations historiques) mais aussi un soutien fort à la création contemporaine en favorisant la rencontre entre compositeurs, compositrices et jeunes quatuors et en initiant ou soutenant la commande d'œuvres nouvelles
- La production et la diffusion de concerts en France et en Europe en lien avec de fidèles partenaires comme les Musicales de Normandie, les Archives Nationales de Paris ainsi que par la production et l'organisation du festival Les Rencontres Musicales ProQuartet en Seine-et-Marne qui se déroule chaque printemps depuis près de 25 ans.
- L'organisation de master-classes avec de prestigieux interprètes qui offrent à nos résidents et aux étudiants qui désirent l'opportunité de se perfectionner et d'approfondir leurs connaissances et leurs pratiques. C'est ainsi qu'au cours de la saison 2021-2022 nous offrirons des rencontres à Paris avec le compositeur et clarinettiste **Jörg Widmann** en décembre, la figure incontournable et membre fondateur du Quatuor Arditti, **Irvine Arditti** en janvier. Fidèle à ProQuartet depuis le début, Günter Pichler, membre fondateur du légendaire Quatuor Alban Berg sera présent en février 2022.

Pour la première fois, ProQuartet invite la violoniste **Lorenza Borrani**, violon solo du Chamber Orchestra of Europe et la saison parisienne du programme de formation se terminera en juin 2022 avec les classes de maîtres du tandem **Isabel Charisius** et **Alasdair Tait**.

D'autres masterclasses sont organisées au cours de la saison, notamment une Académie au Domaine de Rurhof en Belgique en avril 2022 avec **Gilles Millet**, membre du Quatuor Danel, une autre à Roussillon avec l'altiste du magnifique Quatuor Belcea, **Krzysztof Cholewski** et une dernière à la Fondation Royaumont avec le violoniste de l'incontournable Trio Wanderer **Jean-Marc Phillips-Varjabédian**. Parallèlement à l'accompagnement des artistes professionnels confirmés ou en devenir, ProQuartet veille et agit pour un large partage de la musique de chambre avec l'ensemble des publics.

C'est ainsi que l'association soutient la pratique musicale des musiciens amateurs par l'organisation de stages et de concerts et développe des programmes de médiations envers tous les publics (scolaire, étudiant, saison de concerts en EHPAD, parcours au sein d'hôpitaux, de quartiers, maisons d'arrêt...) pour rendre accessible à tous et laisser chacun s'approprier cette richesse culturelle unique que représente la musique de chambre. •

Charlotte Bartissol directrice de Proquartet

The infographic features a central starburst shape with five colored rays (green, yellow, orange, red, and blue) extending outwards. Each ray points to a specific activity area. The top right corner contains the ProQuartet logo and the text 'Centre européen de musique de chambre Paris'. The bottom of the infographic is a white banner with various partner logos.

Formation professionnelle
Masterclasses à Paris et en région

Production & diffusion de concerts
Rencontres Musicales en Seine-et-Marne, Nuit du Quatuor...

Création
Commande d'œuvres contemporaines, pédagogiques et de répertoire

Actions Culturelles & Pratiques
Médiation, sensibilisation en milieu scolaire, carcéral et médical
Stages et scènes amateurs.

plus d'informations sur proquartet.fr

ProQuartet
Centre européen
de musique de chambre
Paris

ProQuartet - CEN/Culturel/Paris - Normale - Cédric - Licences : 2-1084534-3-1084535

PRÉFET DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

Région Île de France

MECENAT MUSICAL SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

sacem

SPEDIDAM

Adami

la culture avec la copie privée



Pourquoi adhérer ?

La FNAPEC est la Fédération Nationale des Associations de Parents d'Élèves des Conservatoire et écoles de musique, de danse et de théâtre. Elle a été fondée en 1956.

Les buts de la FNAPEC sont de :

- **développer**, dans le souci d'une **qualité accrue**, l'**enseignement** de la musique, de la danse et du théâtre ;
- **promouvoir et organiser** des activités à but non lucratif visant à **développer la pratique** de la musique, de la danse et du théâtre ;
- **favoriser l'accès aux enseignements artistiques** pour le plus grand nombre ;
- **défendre** les **intérêts moraux et matériels** de ses adhérents.

(extrait des statuts de la FNAPEC)

Informer, former, rassembler tous les parents d'élèves de Conservatoires et écoles de musique, de danse et de théâtre

La FNAPEC est à votre écoute et vous répond sur :

- l'organisation des études, cursus, examens, diplômes, • les CHAM, CHAD, CHAT, • le coût de études, • les assurances pour les instruments, • les pratiques amateurs, • les pratiques collectives en musique, danse et théâtre, • l'enseignement des musiques actuelles et traditionnelles, • l'enseignement supérieur, • les formations professionnelles, • les métiers, les filières culturelles, • les textes de références des Ministères... • l'ouverture vers l'Europe.

**Vous êtes une association ou un parent individuel, contactez-nous : www.fnapec.fr
Allô FNAPEC 06 83 51 83 51
presidence@fnapec.fr**

Ne soyez plus isolés ! Rejoignez la FNAPEC !

Depuis 1956, la FNAPEC est l'interlocuteur privilégié de toutes les instances décisionnaires des enseignements artistiques.

Rejoindre la FNAPEC (unique fédération de parents d'élèves de conservatoire) :

- c'est être représenté auprès des directeurs, des élus locaux et des Ministères,
- c'est pouvoir utiliser toutes les ressources d'une fédération nationale : hébergement de sites, échanges d'expériences d'APEC de toutes les régions, soutien et contacts à travers nos Unions régionales,
- c'est soutenir l'action de la FNAPEC et enrichir sa dynamique qui a permis à travers les années d'obtenir : la Sécurité Sociale étudiante pour les étudiants en conservatoires, la création des CHAM, du baccalauréat TMD, du CNSMD de Lyon, du DE, de l'OFJ...

Engagements

La FNAPEC s'implique en faveur des enseignements artistiques

Nos engagements :

- Permettre l'accès à l'enseignement de la musique, de la danse, de l'art dramatique, en favorisant la fréquentation des écoles d'enseignements artistiques au plus grand nombre.
- Affirmer la place essentielle de l'éducation artistique dans l'enseignement général.
- Garantir un enseignement de qualité par des enseignants qualifiés et ayant accès à la formation continue ainsi que la coordination et l'harmonisation des programmes, méthodes, examens et diplômes.
- Soutenir et valoriser les pratiques amateurs.
- Soutenir l'ouverture des conservatoires à des disciplines et esthétiques variées.
- Soutenir et garantir les parcours à finalité professionnelle.
- Informer, former, aider les parents d'élèves pour qu'ils puissent pleinement jouer leur rôle de membres de la communauté éducative de leurs enfants.
- Promouvoir toutes formes d'activités favorisant l'expression collective de la musique, de la danse, de l'art dramatique ; Pour les jeunes, favoriser la pratique en orchestres, ensembles, compagnies, rencontres, stages...
- Favoriser l'entrée des jeunes musiciens dans le monde professionnel en organisant le Concours européen Musiques d'Ensemble.

Partenaires

- La FNAPEC est en lien avec le Ministère de la Culture et de la Communication
La FNAPEC est en lien avec les Collectivités territoriales, les associations d'élus, la F.N.C.C.
La FNAPEC est invitée par ses partenaires :
CdF, UNDC, FFEM, CMF, PEEP, FCPE, APEL, DAC, Collectif RPM, la SACEM, ANSEP2A, SPEDIC
La FNAPEC est partenaire et membre actif de :
- l'Assurance des Musiciens et des Métiers de la Musique (SMAMMM)
 - le Réseau National Musique et Handicap (RNMH)
 - l'orchestre français des jeunes
 - le C.R.E.A.
 - la nuit des conservatoires

Événements à venir

- **Assemblée générale** le 16 octobre 2021
- **Concours de Musiques d'Ensemble** organisé par la FNAPEC : 9 et 10 octobre 2021 au C.R.R. de PARIS, rue de Madrid, ainsi que 29 et 30 avril 2022
- **MUSICORA** du 19 au 21 novembre 2021 à la Seine Musicale/Paris
- **Nuit des conservatoires.** Cette année, la FNAPEC est partenaire de l'organisation qui aura lieu partout en France, avec l'aide des conservatoires de musique, de danse et d'art dramatique et des associations de parents d'élèves adhérentes à la FNAPEC, le vendredi 28 janvier 2022. Un grand merci à Isabelle FERNIER, secrétaire générale du SPEDIC (syndicat des personnels de direction des conservatoires), directrice des conservatoires ISSY-VANVES, d'avoir proposé à notre Fédération d'y participer.

Comment adhérer ? Retrouvez les modalités d'adhésion et le bulletin d'adhésion sur le site : fnapec.fr/adherer

Allo FNAPEC : 06 83 51 83 11
 presidency@fnapec.fr
<http://www.fnapec.fr>

 [facebook.com/fnapec](https://www.facebook.com/fnapec)

 [@Fnapec](https://twitter.com/Fnapec)

FNAPEC - 106 rue d'Amsterdam – 75009 PARIS

Le bureau de la FNAPEC :

Présidente d'Honneur : Simone du Breuil

Présidente : Martine Mabboux

Vice-Présidente : Marie-Claude Valette

Trésorière : Marie-Claude Brousse

Secrétaire : Yannick Bonfils

Secrétaire adjointe : Paulette Maroteaux

Le Conseil d'Administration est constitué des Présidents des Unions régionales et de la Présidente d'Honneur

Présidente d'Honneur : Simone du Breuil

15 chemin de Fontaine Poivre
 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or

Aquitaine : Paulette Maroteaux

Contact : urapec.aquitaine@orange.fr

Bretagne : Nicole Brière

Contact : nicole.briere37@gmail.com

Île-de-France : Yannick Bonfils

Contact : uridf.fnapec@orange.fr

Languedoc-Roussillon : Marie-Claude Valette

Contact : fnapec-mcvalette@orange.fr

Limousin : Marie-Claude Brousse

Contact : marieclaudebrousse@sfr.fr

Nord-Pas-de-Calais : Jean-Marie Zeinstra

Contact : ur5962fnapec@gmail.com

Normandie : Serge Keuten

Contact : keuten.serge@yahoo.fr

Provence-Alpes-Côte-d'Azur :

en attente de la nouvelle assemblée constitutive

Rhône-Alpes : Martine Mabboux

Contact : mabbouxmartine@yahoo.fr

Pour les autres régions : presidency@fnapec.fr

La FNAPEC, c'est toute une équipe de bénévoles qui ne comptent ni leur temps, ni leurs efforts pour œuvrer au sein des instances concernées pour faire entendre la voix de ceux qui ont fait de l'accès à la culture leur première priorité en matière d'éducation. La FNAPEC, c'est plus d'un demi-siècle d'existence pour porter au plus haut et réaffirmer sans cesse nos valeurs.

Adhérer à la FNAPEC ? Oui, mais pour qui ? Pour des associations, des parents, élèves majeurs, ou toute personne voulant soutenir notre action. Oui, mais pourquoi et comment ?

Voir page ci-contre.

La FNAPEC, c'est

F **édérer** en offrant à tous les parents, élèves et amis des établissements d'enseignement artistique la possibilité de créer une association tout en bénéficiant de l'expérience et des réseaux d'une structure présente sur le terrain depuis plus d'un demi-siècle ;

n **égocier** au mieux des intérêts de chacun avec les instances nationales, les élus et les dirigeants des établissements d'enseignement artistique ;

a **méliorer** l'accès à l'enseignement artistique pour tous quels que soient les ressources, le milieu familial, la situation géographique, le handicap... ;

p **artager** la pratique des parcours d'enseignement avec les pédagogues, les instrumentistes, les artistes... partager les manifestations, les animations, les concerts, voyages, stages organisés par les APEC ou les Unions Régionales ;

e **changer** avec les membres sur les expériences locales, les particularités artistiques régionales, les demandes des personnes en situation de handicap, en difficulté financière, sur la recherche de financement des projets locaux ;

C **ommuniquer** sur l'actualité de l'enseignement artistique, ses réformes, ses enjeux..., avec les acteurs nationaux et locaux. La FNAPEC est l'un des dix membres fondateurs de Canopéa (collectif pour des assises nationales ouvertes sur les pratiques de l'éducation et les enseignements artistiques) et participe aux réflexions menées par le Haut conseil de l'éducation artistique et culturelle.

La fédération est là pour répondre à vos interrogations.

N'hésitez pas à nous contacter.

Allo Fnapec : 06 83 51 83 11 – presidence@fnapec.fr



Vous voulez faire passer une petite annonce, une information, une demande d'aide...

La FNAPEC met ses moyens de communication et son réseau à votre disposition. N'hésitez pas à prendre contact !

Fnapec

services

Le coin des infos

Votre enfant est en situation de handicap

Vous désirez l'inscrire dans un conservatoire...
La FNAPEC est adhérente au Réseau National Musique et Handicap et elle est signataire de la charte Musique et Handicap.



Votre enfant envisage de devenir professionnel

Par son réseau et sa documentation, la FNAPEC peut vous diriger vers les bonnes portes. Il y a peut-être des voies auxquelles vous n'avez pas pensé.

Stages pendant les vacances

Si vous êtes organisateur, la FNAPEC peut vous aider à trouver des Bafa ou Bafd pour encadrer vos stages. Elle peut vous aider à en assurer la diffusion par le biais de son site, et des informations données aux associations de parents d'élèves.

Vous organisez un voyage.

Les instruments et votre association sont-ils bien assurés ?

La FNAPEC a sa mutuelle. Avec le groupe MONCEAU, en partenariat avec des musiciens et des luthiers, elle est à l'origine de la création de la Mutuelle d'Assurance des Musiciens et des Métiers de la Musique, dont elle est membre du conseil d'administration. Chaque Apec peut ainsi proposer à chacun de ses adhérents, à des conditions très avantageuses, une assurance couvrant ses instruments, ses enfants pour qu'ils soient assurés pendant leurs activités musicales même quand leur assurance scolaire ne prévoit pas cette extension.

La FNAPEC a également souscrit une assurance groupe « responsabilité civile » pour les Apec adhérentes à jour de leur cotisation auprès de la FNAPEC.



Vous organisez un spectacle

Attention un nouveau SACEM vient de paraître. N'hésitez pas à demander le protocole d'accord.



Parcours Dauphine Talents MIDO

Depuis la rentrée 2016 l'université Paris Dauphine propose un parcours Talents en premier cycle MIDO pour les sportifs de haut niveau, les artistes (musique, danse, arts, art dramatique) et les jeunes entrepreneurs. Les étudiants suivent leur première et deuxième années de licence sur six semestres au lieu de quatre.

TEXTES OFFICIELS

La FNAPEC est un centre de documentation et d'information.

Elle possède de nombreux textes, lois ou décrets relatifs à l'enseignement artistique : statuts des professeurs, schémas d'orientation pédagogique, loi sur la danse, CHAM, CHAT, bac TMD

CHAM - CHAD - CHAT

La FNAPEC est à l'origine de ces classes et c'est une de ses grandes réussites.

Aujourd'hui, les textes sont diversement appliqués et la FNAPEC œuvre sur le terrain pour le maintien de ces classes, dans un consensus respectant les principes fondamentaux

Échanges avec l'Allemagne

La FNAPEC est un partenaire privilégié de l'OFAJ - Office franco-Allemand pour la jeunesse. En règle générale, cet organisme prend en charge une partie des déplacements. Pour cela, il faut remplir un dossier. N'hésitez pas à nous contacter.



Apprendre une langue - Découvrir une culture - Vivre au rythme d'une culture étrangère



Trouvez le séjour linguistique adapté à votre profil : immersion en famille, cours + activités, école de langue, job, stage, au pair... L'Office labellise et contrôle les organismes de séjours linguistiques garantis par son Contrat Qualité. Retrouvez les organismes labellisés Contrat Qualité sur www.loffice.org
Avec le soutien du Ministère de la Ville, de la Jeunesse, et des Sports.
infos@loffice.org - 01 42 73 36 70

Pourquoi choisir l'Assurance des Musiciens ?

Passionné de musique, que vous soyez amateur ou professionnel, nous vous proposons un seul contrat selon vos besoins et au choix

- les dommages à vos instruments de musique, matériels de son, partitions et supports d'information;
- votre responsabilité civile,
- votre protection personnelle accident,
- votre défense pénale et recours suite à accident,
- votre assistance voyage musicien...



Les +

- des garanties utiles et adaptées à votre activité,
- vos instruments sont couverts en tous lieux et dans le monde entier (selon conditions)
- frais de dépréciation,
- effets personnels,
- assistance dans le monde entier...

musicora

LE GRAND RENDEZ-VOUS
DE LA MUSIQUE ET DES MUSICIENS



19 > 21 NOV. 2021

LA SEINE  MUSICALE 

En Partenariat avec



hauts-de-seine
LE DÉPARTEMENT

www.musicora.com

DÉCOUVREZ UN OUTIL DE RÉPÉTITION

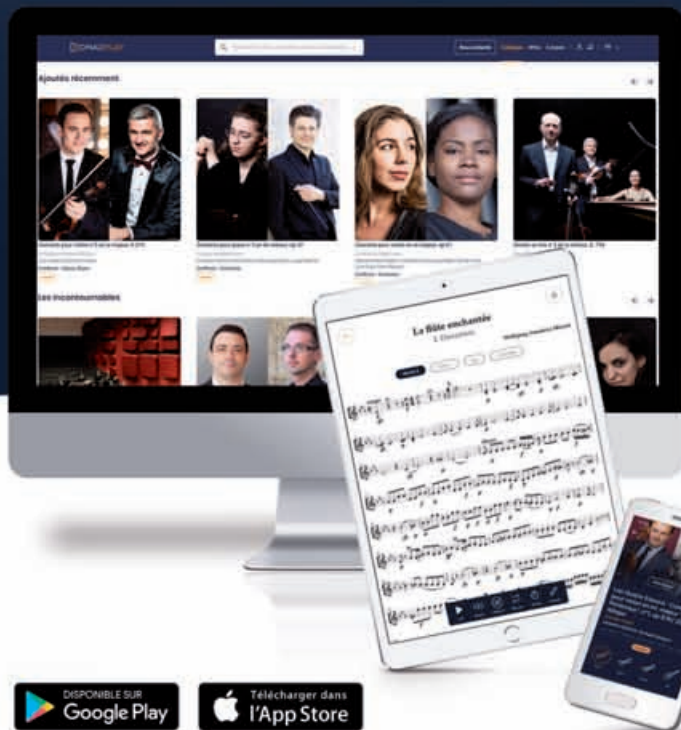
UNIQUE ET STIMULANT !



NOMADPLAY

PLAYTOGETHER[®]
*Jouons ensemble

- Pour tous les niveaux
- Un accompagnement sonore en haute définition
- Plus de 5000 titres interprétés par des orchestres et artistes de renom
- Des partitions personnalisables : annotations, changement de tempo, boucles de répétition...
- Un suivi simplifié des progrès des élèves



En partenariat avec des éditeurs pédagogiques reconnus :



« NomadPlay réussit l'exploit de jouer avec un orchestre symphonique tout en étant seul dans sa chambre. »

Renaud Capuçon

Soutenu par



POUR EN SAVOIR PLUS, RENDEZ-VOUS SUR WWW.NOMADPLAY.APP